

Saint-Genès-Champanelle



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

..... page 3

ACTIVITÉS DES ÉLUS

CARNET DE BORD pages 4 et 5

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL page 6

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS pages 6 et 7

ÉCONOMIE ET FINANCES

TARIFICATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2011 page 8

TRAVAUX

BILAN DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2010 page 9

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2010

..... pages 9 à 11

- La voirie
- Voirie sylvo-pastorale
- Espaces verts et environnement
- Bâtiments et travaux divers
- Eau potable et assainissement
- Perspectives 2011

LE PETIT REPORTER pages 11 et 12

ACTUALITÉS

ACCESSIBILITÉ page 13

DÉNEIGEMENT page 14

AGENDA 21 page 14

PLAN LOCAL D'URBANISME page 15

- Annonce des prochaines réunions publiques
- Rappel : l'élaboration du projet de PLU comporte 3 phases principales

NÉCROLOGIE page 16

SOIRÉE ADMR page 16

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS page 16

VŒUX DU CCAS page 16

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ page 17

MÉDAILLES COMMUNALES page 18

BIENS DE SECTIONS pages 18 et 19

RECONTRE AVEC LES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE LA COMMUNE page 20

RECENSEMENT page 21

LE MOT DU GARDE CHAMPÊTRE page 21

NOUVEAUX DÉLÉGUÉS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE 2011 page 21

LA GENDARMERIE MET EN GARDE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ page 22

CAMPAGNE RECENSEMENT MILITAIRE page 22

CULTURE pages 23 et 24

- Festival Nicephore
- Mondial de l'Estampe
- Festival Les Automnales
- Manifestations à venir

SICAS ÉCOLE DE MUSIQUE page 24

LES SAPEURS-POMPIERS page 25

CONVENTION BADMINTON page 25

RUGBY BOUCLIER DE BRENNUS page 25

LE MODE DE TRANSMISSION DES PROGRAMMES DE TÉLÉVISION CHANGE page 26

SAPINS DE NOËL page 26

ÉTAT-CIVIL page 27

CLERMONT COMMUNAUTÉ

SMTC TRANSPORTS A LA DEMANDE MOOVICITÉ page 28

MÉDIATHÈQUE CHAMFORT page 28

OPHIS page 29

CANDIDATURE UNESCO DE LA CHAÎNE DES PUY

..... page 29

VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ DE JUMELAGE page 30

RUGBY CLUB page 31

CAMPANELLE page 31

LOISIRS ET RENCONTRES page 31

ESPOIR ET SOLIDARITÉ page 32

ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG page 32

LA BULLE page 32

A VOTRE SERVICE

..... pages 33 et 34

Photo de couverture : Le sapin de la place de Jaude de retour dans les bois de Chatrat !

Directeur de publication : Roger GARDES

Responsable d'édition : Alain BOUDET

Régie publicitaire : Ets Drouin - Tél. 04 73 26 44 50

Réalisation - Impression : Imprimerie des Dômes - Tél. 04 73 15 09 70

Le papier utilisé sur cette brochure est issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.



LE MOT DU MAIRE



Champanelloises, Champanellois,

Au seuil de cette nouvelle année j'ai le grand plaisir, en mon nom personnel mais aussi au nom du Conseil municipal, de vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux. Bonne année et bonne santé, bonne réalisation de vos désirs les plus chers et pleine réussite pour vos projets.

De notre côté, c'est avec la même détermination que nous continuerons à défendre avec la plus grande efficacité possible les intérêts de notre commune même si le contexte général qui s'impose à notre action n'est guère réjouissant. Les difficultés financières dans lesquelles se débattent de plus en plus les collectivités compliquent fortement la réalisation de nos projets mais ne doivent pas pour autant nous inciter au découragement.

Même si les médias nous expliquent régulièrement que les Français sont pessimistes en ce qui concerne leur avenir, et s'il est vrai que les motifs d'inquiétude ne manquent pas, ce n'est pas en cédant à la désespérance que nous améliorerons notre sort commun, bien au contraire. C'est plutôt en nous appuyant sur la

motivation de chacun, sur notre volonté commune d'améliorer la situation que nous parviendrons à faire de 2011 une année meilleure.

Il appartient aux élus de prendre les meilleures décisions possibles pour améliorer le sort de tous, mais aussi à chacun de s'engager avec conviction pour que les orientations collectives qui sont prises par les responsables aillent le plus possible dans le sens de la concrétisation de ses souhaits. Les élus mis en place l'an dernier au Conseil régional d'Auvergne se sont déjà saisis des dossiers importants dont ils ont la charge. Les élections de mars permettront l'élection de conseillers généraux qui devront relayer les aspirations de leurs mandants. Les élections sénatoriales de l'automne qui concernent notre département permettront d'approfondir le débat sur les meilleures politiques à définir et à promouvoir au plan national.

Au niveau communal nous continuerons à faire avancer nos différents dossiers, avec de nombreux partenaires, et notamment Clermont Communauté qui devrait nous permettre de terminer cette année notre ECP (Etablissement Communautaire de Proximité) après avoir facilité la mise en place de la deuxième ligne de TAD (Transport A la Demande). Le carnet de bord vous informe régulièrement des principales réunions auxquelles nous participons et l'année qui s'ouvre va nous permettre de finaliser quelques dossiers importants. L'effort consenti en faveur de la petite enfance a déjà porté ses fruits en 2010, la richesse de l'animation culturelle va se développer, l'étude sur la mise aux normes pour handicapés de nos bâtiments communaux et de l'accessibilité de notre mairie va servir de base à nos prochains programmes de travaux.

Le lourd dossier du PLU (Plan Local d'Urbanisme) devrait se conclure en fin d'année en intégrant au mieux les contraintes, parfois contradictoires, qui s'imposent à nous. L'Agenda 21, qui lui est parfois étroitement lié, va être adopté au conseil de février suite au travail sérieux fourni par le Comité consultatif. Les difficultés liées à la gestion des biens de sections connaîtront une évolution importante au cours de l'exercice qui commence.

En outre, comme nous arrivons cette année au milieu de notre mandat, nous vous proposerons au mois de mai une série de réunions de bilan et de perspectives qui nous permettront de mieux cerner vos attentes tout en vous expliquant notre action. Cette nouvelle forme de démocratie participative nous permettra ainsi de construire, tous ensemble, un meilleur avenir pour notre commune qui devra continuer à se développer harmonieusement en accordant toujours la priorité à l'intérêt général.

Votre maire, Roger Gardes
Président du Parc des Volcans
Vice-président de Clermont Communauté

ACTIVITÉS DES ÉLUS

■ Carnet de Bord



Présentation aux élus du film "Un monde pour soi"

Le carnet de bord ne peut pas reprendre, par manque de place, toutes les réunions auxquelles participent les élus. Il est centré sur les plus institutionnelles concernant surtout maire, adjoints et conseillers délégués qui participent à de nombreuses réunions: Clermont Communauté, commissions communautaires, conseils d'administration et assemblées générales associatives de la commune. Parallèlement, se tiennent de nombreuses commissions municipales ainsi que des rencontres individuelles concernant des problèmes plus personnels. L'ensemble du Conseil se réunit aussi régulièrement pour mieux préparer les décisions les plus importantes qui seront ensuite adoptées en séance. Bien entendu tous les conseillers sont à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires sur tel ou tel dossier.

16 ET 17 SEPTEMBRE

- Accueil de la délégation de la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux et visites de sites dans le Parc des volcans en vue de l'avis intermédiaire sur le projet de charte (R. Gardes)

16 SEPTEMBRE

- Bornage d'un terrain à Berzet (A. Boudet)

17 SEPTEMBRE

- Commission transport à Clermont Communauté (E. Jeannel)
- Vernissage de l'exposition "Mon voisin est un artiste" à Ceyrat (G. Dellavedova)

18 SEPTEMBRE

- Commission culture à Clermont Communauté (R. Gardes, M. Barnèrias)

20 SEPTEMBRE

- Réunion du SMGF (Syndicat Mixte de Gestion Forestière) (Y. Chauvet)
- Rencontre avec les assistantes maternelles (R. Gardes, A. Désènard)
- Information sur le fonctionnement de la gendarmerie (A. Boudet)

21 SEPTEMBRE

- Présentation au Conseil général du projet de classement de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) (R. Gardes)
- Bilan et perspectives pour le fonctionnement de la médiathèque communautaire (R. Gardes, A. Désènard, G. Dellavedova, M. Barnèrias)

22 SEPTEMBRE

- Commission culture à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Commission sport à Clermont Communauté (E. Jeannel)
- Réunion du Syndicat de l'Auzon à Cournon (A. Désènard, C. Vial)

23 SEPTEMBRE

- Commission de sécurité à l'Archipel Volcans (N. Imbaud)
- Commission de développement économique de Clermont Communauté (Y. Chauvet)

24 SEPTEMBRE

- Commission environnement à Clermont Communauté (R. Gardes)
- Commission finances à Clermont Communauté (Y. Chauvet)
- Bureau du Parc des Volcans à Montlosier (R. Gardes)
- Assemblée générale du Rallye Saint-Genès (G. Dellavedova)

26 SEPTEMBRE

- Accueil d'une manifestation de voitures anciennes à Saint-Genès-Champanelle (G. Dellavedova, A. Boudet)

27 SEPTEMBRE

- Visite d'un éco-quartier (E. Jeannel)
- Vernissage d'une exposition à Royat (M. Barnèrias)

28 SEPTEMBRE

- Concertation à propos des travaux de l'ECP (Équipement Communautaire de Proximité) avec nos partenaires (R. Gardes, A. Désènard, D. Simonneau, G. Dellavedova)
- Rencontre avec le bureau d'études sur les projets voirie (D. Simonneau)
- Rencontre avec l'Aroeven sur le centre de loisirs (A. Désènard)

DU 29 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE

- Conférence annuelle d'Europarc sur les liens homme-nature à Pescasseroli (R. Gardes)

29 SEPTEMBRE

- Comité d'exploitation du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) (A. Désènard)

30 SEPTEMBRE

- Rencontre avec les responsables de la chasse (G. Dellavedova)

1^{ER} OCTOBRE

- Vernissage du Festival Nicéphore Hôtel de Fontfreyde à Clermont-Ferrand (M. Barnèrias)

2 OCTOBRE

- Vernissage du Festival Nicéphore à Romagnat (M. Barnèrias)

4 OCTOBRE

- Rencontre avec le notaire de la commune (R. Gardes)
- Réunion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) (R. Gardes, A. Désènard, C. Barboiron, M. Fayet, A. Guyard, P. Vieira)
- Réunion de la Caisse des écoles (R. Gardes, A. Désènard, C. Lenne)

5 OCTOBRE

- Commission aménagement du territoire à Clermont Communauté (E. Jeannel)
- Réception de travaux de voirie (D. Simonneau)

6 AU 8 OCTOBRE

- Congrès national des Parcs Naturels Régionaux en montagne de Reims (R. Gardes)

6 OCTOBRE

- Assemblée générale d'IPAMAC (Interparc Massif central) à Reims (R. Gardes)
- Vernissage de l'exposition Goya Triennale de l'Estampe à Chamalières (M. Barnèrias)
- Vernissage d'une exposition culturelle à Ceyrat (G. Dellavedova)
- Réunion du bureau de l'Oracle (N. Imbaud)
- Club de développement durable de Clermont Communauté (N. Imbaud)

7 OCTOBRE

- Réception du district de football (G. Dellavedova)
- Remise de maillots de rugby à Romagnat (G. Dellavedova)
- Commission Label du CPIE de Theix (N. Imbaud)

9 OCTOBRE

- Fête de la châtaigne et Etats généraux du service public à Beaumont (A. Désènard)
- Conseil municipal d'enfants (I. Boissy, N. Imbaud, A. Boudet)
- Vernissage de la triennale d'estampes à Chamalières (N. Imbaud)
- Assemblée générale de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne à Laschamps (R. Gardes)

11 OCTOBRE

- Concertation régionale préparatoire à l'élaboration du plan national d'adaptation au changement climatique à Clermont-Ferrand (R. Gardes)
- Réunion territoriale en mairie du Mont-Dore (R. Gardes, N. Imbaud)

12 OCTOBRE

- Concertation à propos de la réalisation de l'ECP (R. Gardes, E. Jeannel, D. Simonneau, N. Imbaud, G. Dellavedova)

14 OCTOBRE

- Rencontre avec l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social) (R. Gardes)
- Rencontre régionale de Phyteauvergne (N. Imbaud)
- Réunion du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Beaumont Ceyrat Saint-Genès-Champanelle (R. Gardes, C. Vial)

15 OCTOBRE

- Rencontre avec l'équipe de nettoyage de l'ancien étang et de l'ancienne digue de Saint-Genès-Champanelle (R. Gardes, N. Imbaud, A. Boudet)
- Conférence des financeurs du Parc des Volcans à Montlosier (R. Gardes)



Conférence sur les droits de la femme avec Michèle André

18 OCTOBRE

- Inauguration de la signalétique du site des Côtes à Cébazat dans le cadre de Clermont Communauté (R. Gardes)
- Etude d'une convention avec Clermont Communauté sur l'assainissement (R. Gardes, E. Jeannel, C. Vial)

19 OCTOBRE

- Comité de centre des sapeurs pompiers (A. Boudet)

20 OCTOBRE

- Assemblée générale de l'Association de défense du site de Charade (R. Gardes, Y. Chauvet)

21 OCTOBRE

- Réunion du SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) (A. Désènard, C. Barboiron, M. Fayet)
- Présentation du Parc des Volcans à la Plateforme d'initiatives locales à Montlosier (R. Gardes)
- Présentation du système d'informations géographiques à Clermont Communauté (E. Jeannel)

23 OCTOBRE

- Congrès départemental des maires du Puy-de-Dôme à Clermont-Ferrand (R. Gardes)
- Travaux au terrain de loisirs de Chatrat (D. Simonneau, C. Barboiron)

25 OCTOBRE

- Réflexion sur le devenir des lacs d'Auvergne et notamment du Pavin au Conseil régional (R. Gardes)
- Syndicat d'initiatives à Ceyrat (Y. Chauvet, G. Dellavedova, A. Boudet, P. Vieira)

2 NOVEMBRE

- Comité syndical du Grand Clermont sur l'élaboration du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) (E. Jeannel)
- Etude des grands projets au SMTIC (Y. Chauvet)
- Réunion avec les services du Conseil général (D. Simonneau)

3 AU 5 NOVEMBRE

- Etude du projet du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur et rencontre avec les acteurs locaux en vue d'avis intermédiaire (R. Gardes)



Tournoi de foot en salle

4 NOVEMBRE

- Commission aménagement du territoire à Clermont Communauté (E. Jeannel)
- Commission communication à Clermont Communauté (A. Désènard)
- Commission développement économique à Clermont Communauté (Y. Chauvet)

5 NOVEMBRE

- Concertation au sujet de la petite enfance et du contrat enfance jeunesse (A. Désènard)
- Rencontre avec l'ONF (Office National des Forêts) (N. Imbaud)

6 NOVEMBRE

- Représenter la commune à la remise de la Légion d'honneur au maire du Mont-Dore (R. Gardes)
- Vernissage de l'exposition de l'Oracle à Lempdes (N. Imbaud, M. Barnèrias)
- Conseil municipal d'enfants (I. Boissy, N. Imbaud, A. Boudet)

9 NOVEMBRE

- Conseil de l'école primaire (R. Gardes, A. Désènard)
- Commission exploitation du SMTIC (A. Désènard)
- Commission habitat à Clermont Communauté (A. Désènard)
- Rencontre avec le bureau d'études pour l'aménagement des bâtiments communaux (D. Simonneau)

10 NOVEMBRE

- Conseil d'administration de Réserves naturelles de France à Saint-Victor-la-Rivière (R. Gardes)
- Commission finances à Clermont Communauté (Y. Chauvet)

13 NOVEMBRE

- Accueil officiel de notre commune jumelle de Monterosso al Mare (R. Gardes, G. Dellavedova, P. Vieira)

15 NOVEMBRE

- Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens entre Clermont Communauté et différents partenaires (R. Gardes)
- Conseil de l'école maternelle (A. Désènard)
- Réunion du syndicat de l'Auzon à Cournon (A. Désènard, C. Vial)

16 NOVEMBRE

- Vernissage d'une exposition de photographies à Beaumont (G. Dellavedova)
- Rencontre avec le personnel de l'école (A. Désènard, G. Garraud)

17 NOVEMBRE

- Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux à Paris (R. Gardes)

18 NOVEMBRE

- Réflexion sur le Grenelle 2 au CPIE (N. Imbaud)
- Réflexion sur la coopération internationale à Issoire (R. Gardes)
- Rencontre avec la direction départementale des territoires au sujet du PLU (Plan Local d'Urbanisme) (R. Gardes, E. Jeannel)
- Bilan de la Clerco à Royat (G. Dellavedova, A. Boudet)
- Commission restauration de la MAPAD (Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes) (A. Désènard)

19 NOVEMBRE

- Rencontre avec notre avocat au sujet des sections (R. Gardes)
- Assise départementale sport et territoires à Ceyrat (R. Gardes, G. Dellavedova)
- Commission de révision des listes électorales (R. Gardes)

20 NOVEMBRE

- Union départementale des CCAS (A. Désènard)

22 NOVEMBRE

- Rencontre avec le représentant de la Fédération du patrimoine (R. Gardes)

24 NOVEMBRE

- Présentation du Milan royal par la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) à Marmilhat (R. Gardes)

25 NOVEMBRE

- Présentation du dossier de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne en vue de leur inscription au patrimoine de l'UNESCO à Pagnat (R. Gardes)

26 NOVEMBRE

- Bureau et comité syndical du Parc des volcans à Montlosier (R. Gardes)
- Concertation entre le Conseil municipal d'enfants et « Loisirs et Rencontres » (I. Boissy, N. Imbaud, A. Boudet)

27 NOVEMBRE

- Inauguration de la Fête du livre à Blanzat (G. Dellavedova, M. Barnèrias)

30 NOVEMBRE

- Rencontre avec le Conseil général au sujet des traverses de bourg (D. Simonneau)
- Réunion du CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination) à Clermont-Ferrand (A. Désènard)

1^{ER} DÉCEMBRE

- Inauguration de la salle Jean Ferrat à Lempdes (G. Dellavedova)

2 DÉCEMBRE

- Réunion de Club de développement durable de Clermont Communauté (N. Imbaud)



Inauguration du Marché de Noël

6 DÉCEMBRE

- Assemblée générale de l'EPF-Smaf (D. Simonneau)
- Information sur la fibre optique à Clermont Communauté (A. Boudet)

7 DÉCEMBRE

- Concertation sur le devenir de l'agriculture à Montlosier (E. Jeannel)
- Présentation de performances énergétiques par l'ADUHME (Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Énergie) (Y. Chauvet)

9 DÉCEMBRE

- Rencontre avec le bureau d'études et le Parc des volcans au sujet de l'élaboration du PLU (R. Gardes, E. Jeannel)
- Réunion au Conseil général sur le covoiturage (E. Jeannel)

10 DÉCEMBRE

- Conseil communautaire de Clermont Communauté (R. Gardes, E. Jeannel)
- Inauguration de la piscine sud à Cournon (E. Jeannel)

13 DÉCEMBRE

- Information sur le très haut débit en Auvergne par l'Etat et le Conseil régional à Clermont-Ferrand, (R. Gardes, N. Imbaud)
- Conseil d'administration du SISIIV (Syndicat Intercommunal de Secours et d'Incendie de l'Auzon et de la Veyre) (Y. Chauvet)

14 DÉCEMBRE

- Concertation à propos des travaux de déneigement (D. Simonneau)

15 DÉCEMBRE

- Bureau de la Fédération nationale des Parcs à Paris (R. Gardes)
- Comité syndical du Grand Clermont pour l'élaboration du SCOT (E. Jeannel)
- Réunion de l'Oracle (N. Imbaud)

16 DÉCEMBRE

- Commission aménagement du territoire de la Fédération des Parcs à Paris sur la culture (R. Gardes)

17 DÉCEMBRE

- Réunion du Conseil national de protection de la nature en vue de l'avis intermédiaire concernant la charte du Parc de volcans (R. Gardes)

18 DÉCEMBRE

- Rencontre avec les responsables du Théâtre la Bulle (R. Gardes, G. Dellavedova)

19 DÉCEMBRE

- Noël de l'Office et des Comités des fêtes des villages (R. Gardes, G. Dellavedova)

21 DÉCEMBRE

- Etude de la sécurité des bâtiments avec le SDIS 63 (D. Simonneau)

22 DÉCEMBRE

- Conférence de presse avec le président du Conseil général et le secrétaire général de la Préfecture sur le projet de classement UNESCO de la chaîne des Puys et de la faille de Limagne (R. Gardes)

ACTIVITÉS DES ÉLUS

■ Décisions du Conseil municipal

Réuni en séance ordinaire le 22 octobre et le 10 décembre 2010, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes, à l'unanimité, sauf précisions contraires.

Le 22 octobre 2010

- **Autoriser** le maire à signer avec Clermont Communauté la convention du plan de financement de l'ECP (Equipement Communautaire de Proximité) qui prévoit les modalités de versement du fond de concours en fonction de l'avancée des travaux.
- **Approuver** le budget supplémentaire de la commune : 337.342 € pour le fonctionnement, 646.159 € pour l'investissement.
- **Approuver** les décisions modificatives du budget pour un virement de crédits au budget assainissement, et pour un virement de crédits au budget eau.
- **Adopter** le projet de renouvellement et de renforcement de canalisation d'eau potable du chemin de la Combe et son plan de financement, montant estimé à 152.000 € HT.
- **Autoriser** le maire à solliciter l'aide du Conseil général du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le projet.
- **Décider** de confier au SIEG du Puy-de-Dôme les travaux d'éclairage public à Fontfreyde suite à l'aménagement basse tension, pour une participation de la commune d'un montant de 4.770 €.
- **Autoriser** le maire à signer un avenant au marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement des villages de Thèdes et Theix, pour un montant de 5.637,03 € HT.
- **Autoriser** le maire à régler le solde restant d'une parcelle, acquise en 2001 par l'EPF/ SMAF, pour le compte de la commune, d'un montant de 22.058,82 €, pour l'aménagement de la rue du Four à Manson.
- **Décider** d'approuver la demande de communication d'actes auprès de la conservation des hypothèques pour des biens présumés sans maître et donner pouvoir au maire, pour ré-

diger un arrêté portant constatation de biens présumés sans maître à fin de publication et d'affichage.

- **Approuver** l'acquisition, d'une parcelle de 1930m², appartenant aux habitants de Fontfreyde, au prix estimé par le service des Domaines, soit 0,40 €/m², et autorise le maire à signer l'acte correspondant. Cette opération est nécessaire à l'exécution d'un service d'alimentation d'eau potable.
- **Autoriser** le maire à signer des conventions avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale; adhérer au service des contrats aidés pour mise à disposition d'agents et adhérer au pôle de prévention du Centre de gestion.
- **Accepter** d'accorder une aide de 250 € à l'association de chasse « La Champanneloise » afin de participer à l'achat de pièges pour lutter contre l'invasion de blaireaux sur la commune.
- **Prendre acte** de l'achat par la commune de 3 chalets pour l'organisation de manifestations et autoriser le maire à signer une convention avec le Comité de jumelage fixant sa participation à 1.000€. La commune sera propriétaire des chalets.

Le 10 décembre 2010

- **Approuver** les décisions modificatives du budget général, eau, assainissement, usine relais.
- **Autoriser** le maire à signer une nouvelle convention avec Clermont Communauté pour le schéma d'assainissement. La cotisation de la commune sera en fonction du nombre de personnes raccordées, 0,18% du budget assainissement de Clermont Communauté.
- **Accepter** qu'à compter du 01/01/2011, le Syndicat de l'Auzon passe en régie et qu'un conseil d'exploitation soit créé.

- **Adopter** les différents tarifs pour l'eau, l'assainissement, les salles communales, la location des chalets en vue de manifestations, les concessions avec la création d'un nouveau tarif pour des "cavernes".
- **Donner** son accord pour la création d'une régie multi-accueil. L'activité étant en augmentation, l'organisation en sera optimisée.
- **Approuver** les modifications de postes: création d'un grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe à compter du 01/12/2010 et fermer celui de 1^{ère} classe.
- **Accepter** d'utiliser les amendes de police pour la création de ralentisseurs.
- **Donner** son accord pour créer une PVR spécifique (Participation Voirie Réseau) pour les futures constructions de la rue des Pins.
- **Prendre acte** de l'avis de la commission urbanisme sur différents dossiers fonciers: Champoux (vente du lot n°2 du sectionnal), Manson (rejet d'une demande d'acquisition dans le centre bourg, pour des raisons de stationnement et de fermeture des bâtiments mitoyens) et autoriser le maire à mener ces affaires à leur terme.
- **Prendre acte** des garants désignés pour les coupes d'affouages pour Fontfreyde : Pascal Cissoire, Patrick Poux, Fabrice Valleix.
- **Décider de demander au préfet** d'appliquer la loi de 2004 qui prévoit le transfert des sectionaux à la commune dans des cas précis, notamment :
 - Pas de commission syndicale créée (aucune demande faite au moins sur les 5 derniers mandats).
 - Moins d'1/3 des membres de la section ayant voté lors d'un référendum.

■ Conseil municipal d'enfants

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Ce 11 novembre 2010, bon nombre d'enfants de la commune s'étaient déplacé pour participer à la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918. A cette occasion, Arthur Casas, maire du Conseil municipal d'enfants a lu, au nom de son conseil, un poème de Gianni Rodari sur la paix, dont voici le texte :

*Après la pluie
Après la pluie le ciel est en paix,
l'arc-en-ciel se met à briller :
il fait comme un pont pavoisé
où le soleil est acclamé.
C'est beau de regarder, le nez en l'air,
tous ces drapeaux rouges et verts.
Mais pour le voir - Ah quel dommage !
Il faut d'abord qu'éclate l'orage.
Ne serait-ce pas mieux ma foi
que l'orage n'éclate carrément pas ?
Un arc-en-ciel sans la tempête
en voilà une véritable fête.*

Une fête pour toute la Terre faire la paix avant la guerre.



ACTIVITÉS DES ÉLUS

RENCONTRE AVEC NOS AÎNÉS

Le samedi 6 novembre, le Conseil municipal d'enfants a reçu en mairie Madame Fauchon, présidente de l'association Loisirs et rencontres et Madame Andant, secrétaire. Les enfants ont posé des questions sur l'association et son fonctionnement : le nombre de membres, leur âge, leurs activités...

Il a été décidé qu'un après-midi jeux et goûter serait organisé le jeudi 30 décembre 2010 afin de terminer l'année dans un moment de convivialité.

Ce fut donc chose faite avec au programme trionmino, belote, rami, rummikub et goûter européen.

Après-midi jeux avec les Aînés



ELECTIONS



Conseil municipal de jeunes :
rencontre avec des représentants de Loisirs et Rencontres

Le mandat du Conseil municipal d'enfants s'achève et les prochaines élections se préparent.

Sont concernés les enfants de CM, de 6^{ème} et de 5^{ème} de la commune.

Il faut rappeler les objectifs de ce Conseil :

- Initier et sensibiliser à une démarche citoyenne

- Participer à la vie de la collectivité
- Appréhender le fonctionnement de la commune
- Pratiquer une pédagogie par projet : élaboration, réalisation, évaluation.

En vue des élections, des réunions d'informations auront lieu au collège de Ceyrat et à l'école élémentaire, un règlement électoral et une déclaration de candidature seront distribués à chaque élève.

Pour les enfants de CM ne fréquentant pas l'école de Saint-Genès-Champanelle et ceux de 6^{ème} et 5^{ème} étant scolarisés ailleurs qu'à Ceyrat, il est nécessaire de se faire inscrire sur la liste électorale en mairie (au plus tard le vendredi 4 mars 2011) pour pouvoir voter. Le règlement électoral sera remis lors de cette inscription.

Les enfants souhaitant se présenter pourront faire acte de candidature à l'aide de la fiche ci-jointe ou avec celle remise à l'école et au collège. Ils peuvent aussi en retirer une au secrétariat de la mairie ou la télécharger sur le site de la commune (www.saint.genès.champanelle.com). Ces candidatures devront être déposées au plus tard le vendredi 4 mars 2011.

Le vote aura lieu :

- Vendredi 8 avril à l'école élémentaire de Saint-Genès-Champanelle pour les CM scolarisés dans cette école
- Vendredi 8 avril au collège de Ceyrat pour les 6^{ème} et 5^{ème} du collège
- Samedi 9 avril en mairie entre 9 et 10 heures pour les CM, 6^{ème} et 5^{ème} scolarisés en dehors de Saint-Genès-Champanelle et Ceyrat

Le dépouillement se déroulera le samedi 9 avril à 10 heures en mairie. Tous les parents y sont conviés.

Contactez Isabelle Boissy pour tous renseignements complémentaires :
Tél. 04 73 87 01 88.



DÉCLARATION DE CANDIDATURE

A découper et à retourner en mairie avant le vendredi 4 mars 2011

Nom :

Prénom :

Classe :

souhaite présenter ma candidature aux élections du Conseil municipal d'enfants de 2011 à 2013.

Signature de l'enfant :

Mme et/ou M.

autorise mon enfant

à se présenter aux élections du Conseil municipal d'enfants de 2011 à 2013.

Date :

Signature des parents :

ÉCONOMIE ET FINANCES

■ Tarifications au 1^{er} janvier 2011

EAU - ASSAINISSEMENT

Eau	
Redevances	Tarifs
Prix du m ³ d'eau	0,89 € HT
Location annuelle de compteur	22,44 € HT
Mise en place différée de compteur d'eau	72,50 € HT
Ouverture de compteur	22,44 € HT
Fermeture de compteur	46,00 € HT

Assainissement	
Redevances	Tarifs
Prix du m ³ d'eau assaini	1,44 € HT
Abonnement annuel fixe par usager du service	50,00 € HT
Participation pour raccordement à l'égout pour toute construction nouvelle ou tout aménagement existant	950 € TTC

ESPACE CONCÉDÉ POUR L'INHUMATION DES URNES OU "CAVURNE"

A ce jour le columbarium de la commune ne dispose plus d'emplacement libre. Une réflexion est en cours pour la réalisation dans le courant de l'année 2011 d'un nouvel espace pour un columbarium au cimetière de Saint-Genès-Champanelle.

Dans l'immédiat, pour les défunts qui ont choisi la crémation, la commune propose une alternative avec la "cavurne". La cavurne est un monument cinéraire consistant en un petit caveau individuel construit en pleine terre. La surface utilisée pour une cavurne est de 1 mètre par 1 mètre pouvant contenir 4 à 5 urnes. La dalle de fermeture est personnalisée par la famille avec une pierre tombale, un petit monument ou une stèle dont la base sera au maximum de la dimension de la cavurne et dont la hauteur ne pourra être supérieure à 0,90 cm. Ce type de sépulture peut être proposé dans tous les cimetières de la commune disposant encore de terrain. La cavurne permet aux familles de disposer d'un lieu de recueillement privé à la diffé-

rence du columbarium collectif. La tarification de la concession comprend le terrain et la cavurne sans la personnalisation de la fermeture.



TARIFICATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2011 DES CONCESSIONS DES CIMETIÈRES ET CAVURNES

2011	Concession de cimetière au m ²	Cavurne
30 ans	85 €	450 €
50 ans	112 €	700 €
Perpétuel	172 €	900 €

LOCATIONS DE SALLES

MAISON DES ASSOCIATIONS		
Grande salle et annexes	Journée	Week-end
Associations de la commune	88,00 €	129,00 €
Personnes privées habitant la commune pour leur usage personnel	385,00 €	448,00 €
Personnes privées hors commune	647,00 €	777,00 €
Associations hors commune avec enracinement local	389,00 €	452,00 €
Associations hors commune	647,00 €	777,00 €
A ce coût de location s'ajoute éventuellement l'utilisation des cuisines : 59,00 € et obligatoirement le nettoyage : 185,00 €		
Hall et petite salle de réunion	Journée	Week-end
Associations de la commune	57,00 €	76,00 €
Personnes privées habitant la commune pour leur usage personnel	188,00 €	256,00 €
Personnes privées hors commune	431,00 €	465,00 €
Associations hors commune avec enracinement local	194,00 €	258,00 €
Associations hors commune	431,00 €	465,00 €
A ce coût de location s'ajoute éventuellement l'utilisation des cuisines : 59,00 € et obligatoirement le nettoyage : 107,00 €		

SALLES DE VILLAGE	Tarifs Associations ou particuliers de la commune	Tarifs Associations ou particuliers extérieurs à la commune
La journée	75,00 €	100 €
Le week-end	115,00 €	140 €

INSTALLATIONS SPORTIVES (associations extérieures à la commune)	Tarif
Location à la journée Hall d'entrée, douches et vestiaires du gymnase	130,00 €
LOCATION DE CHAISES ET DE TABLES	Tarif
À la journée et week-end	20,00 €

TRAVAUX

■ Bilan des travaux de l'année 2010

Une nouvelle année commence et l'heure a sonné pour dresser le bilan de l'année passée. Avant de parler travaux, rappelons que l'année 2010 a été marquée par le départ à la retraite de Jean-Claude Alloux et l'arrivée de deux nouvelles personnes au sein des services techniques.

Aurélié Roudel partage son activité pour moitié au SIAEP de Beaumont, Ceyrat, Saint-Genès-Champanelle et à la commune de Saint-Genès-Champanelle. Elle a en charge tout ce qui est lié à l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales.

David Cornillon a pris la direction des services techniques.

Ces deux techniciens occupent des postes clé. L'évolution de la commune, à laquelle il faut ajouter une réglementation croissante, ont augmenté la charge de travail au fil des années. La compétence et le professionnalisme de ces deux nouvelles recrues permettent d'assurer avec rigueur la continuité de l'activité des services techniques après le départ de Jean-Claude Alloux.

Sur la lancée de 2009, les réalisations pour l'amélioration de la voirie communale se sont poursuivies en 2010 avec un accroissement de la dépense. Parmi les plus importantes citons la réfection de la rue de la Roche à Thèdes, la réparation de la rue des Colonies à Theix, la mise en place de deux plateaux surélevés aux entrées de Berzet, la réfection partielle de la rue du Moulin à Theix et la création de la voie d'accès à la maison médicale baptisée "impasse Rejalet". Les besoins restent conséquents dans ce domaine et nécessitent de gros investissements financés entièrement par la commune.

Concernant l'assainissement collectif, de nouveaux réseaux ont vu le jour dans le village de Thèdes pour sept habitations et à Theix pour le raccordement de la maison médicale. D'autre part, différentes études de faisabilité ont été conduites en

2010, notamment pour réaliser les travaux d'assainissement du village de Champeaux.

Fin 2009, nous avons lancé le diagnostic sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. L'analyse montre, sans surprise, que des travaux d'ampleur sont à prévoir. Une hiérarchisation basée sur la priorité du traitement des "non conformités" a été faite par le bureau de contrôle. La commission travaux déterminera parmi les plus urgentes celles qui sont à mettre en œuvre en 2011.

Toujours dans le cadre d'études effectuées en 2010, citons celle concernant l'aménagement du chemin de la Combe desservant le quartier de la Viger à Fontfreyde. Cette étude a pour but de réaliser le complément de travaux engagés par le Conseil général pour la RD2089, entre le carrefour de la Cassière et Theix. Le projet consiste à passer la voie de circulation à une largeur constante de 4m facilitant ainsi les croisements de véhicules, à améliorer la visibilité et les accès aux propriétés, à enfouir des réseaux secs (réseaux électriques, téléphone, éclairage public), à récupérer des eaux pluviales et à refondre totalement le réseau de distribution d'eau potable devenu insuffisant, vétuste et cheminant en partie en propriétés privées. Ces travaux très conséquents débiteront au printemps 2011.

Dans le secteur "espace vert, espace public", la remise en état de certains sites s'est poursuivie l'an passé et nous devons continuer l'effort pour atteindre nos objectifs. Ces actions nous montrent l'importance de ces aménagements tant au niveau

paysagé que social. La création du terrain de loisirs au village de Chatrat en est un exemple. Cette opération menée conjointement avec les villageois et la commune a permis de transformer un espace quasi en friche en un lieu de rencontre qui s'annonce agréable et que nous souhaitons convivial.

D'autres investissements ont été réalisés dans les structures communales existantes, comme le renforcement des équipements dans les locaux du multi-accueil suite à l'ouverture de la crèche, et diverses améliorations dans la cour du groupe scolaire en collaboration avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel communal.

Moins visibles aux yeux du grand public mais nécessitant travail et dépense, tous les travaux d'entretien des matériels d'équipement de notre patrimoine immobilier communal, comme les systèmes de chauffages, les installations électriques, les organes de sécurité, etc. sont effectués par des prestataires et par les employés communaux.

2010 a connu le démarrage des travaux de l'ECP (Equipement Communautaire de Proximité) et la mise en chantier des 22 logements sociaux de l'Ophis.

Pour finir, 2010 a été une année dense, voire très chargée, mettant quelques projets en attente. Le domaine des travaux est une source intarissable, contrairement à celui des finances. Chaque jour qui passe laisse penser que la fin de la tâche est proche. Et bien pas du tout ! Nous continuerons en 2011, armés de courage et de bonne volonté.

■ Résumé des travaux de l'année 2010

LA VOIRIE

Le montant total de la dépense pour la voirie a été de 258.781 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

- Marché programme annuel voirie : 202.274 € TTC
- Réparation de l'éboulement partiel de la rue des Colonies à Theix : 48.984 € TTC
- Entretien divers de chemins, revêtement, récupération d'eaux pluviales : 7.523 € TTC

Beaune-le-Chaud :

- Couche d'entretien sur le chemin des Puys.

Fontfreyde :

- Entretien chemin des Quaires et du Pré de Lait,
- Bicouche chemin des Achets

Manson :

- Réalisation des trottoirs rue de la Rodade et route de Saint-Aubin.
- Réaménagement d'un regard d'eau pluviale route d'Orcines.

Thèdes :

- Elargissement de l'entrée, mur de soutènement

du talus, extension du réseau d'eaux pluviales, mise en place de caniveaux, reprise des accès de propriétés et tapis en enrobé sur les 3/4 de la longueur de la rue, rue de la Roche.

Saint-Genès-Champanelle :

- Entretien de la rue du Château

Laschamps :

- Réfection du chemin de Busageix
- Réfection d'un petit chemin sortie Clermont desservant des habitations.

Theix :

- Réfection de la chaussée en enrobé et reprise du pluvial, rue du Moulin
- Soutènement de la chaussée, reprise du pluvial, réfection de la chaussée en enrobé, rue des Colonies
- Empierrement et reprise du pluvial, chemin de la Moulhère
- Création de la rue Rejalet (accès à la maison médicale), acquisition du foncier, élargissement du passage existant, bordures de trottoir, murs de soutènement, éclairage public ; tapis en enrobé.



Aménagement du terrain de loisir de Chatrat

Chatrat :

- Réfection de la chaussée en enrobé, rue des Fontanilles.

Berzet :

- Création de 2 plateaux surélevés aux entrées du village,
- Aménagement de l'entrée du chemin de la croix pour la récupération d'eaux pluviales.

Travaux divers de voirie dans les villages

- Réparations ponctuelles de la voirie. Ce travail est entièrement réalisé par les employés communaux.

TRAVAUX

VOIRIE SYLVO-PASTORALE

L'entretien de la voirie sylvo-pastorale a coûté 19.929 € TTC.

- Débroussaillage et élagage annuels des chemins,
- Réalisation de 2 campagnes de nettoyage d'une grande partie des "Reverdo",
- Réparation de chemins.

ESPACES VERTS & ENVIRONNEMENT

- Entretien courant des espaces verts existants,
- Nettoyage des abords du village de Nadaillat à l'occasion de la journée du patrimoine.
- Poursuite de l'aménagement du terrain de loisirs à Chatrat.



Aménagement de la rue de la Roche à Thèdes

BÂTIMENTS & TRAVAUX DIVERS

Groupe scolaire : 25.933 TTC.

- Mise en place de la signalétique du groupe scolaire "Les Volcans",
- Amélioration des installations de la cour de l'école, remplacement et ajout de tables, revêtements de sol, chéneaux au toit du préau,
- Réfection des escaliers côté cuisine scolaire,
- Réfection des sanitaires au multi-accueil suite à un dégât des eaux (pris en charge par l'assurance),
- Réalisation d'un béton désactivé en remplacement des blocs de pierres.

Multi accueil : 16.222 TTC

- Adaptation des locaux pour l'ouverture de la crèche, subventionnée en partie,
- Extension de l'aire de jeu.

Complexe sportif : 28.879 TTC

- Remplacement de la porte allant des vestiaires aux terrains de sports,
- Remise aux normes de l'installation électrique,
- Remplacement blocs VMC, et asservissement du fonctionnement par détecteur de présence,
- Remplacement d'une coupole,
- Traçage des terrains de badminton,
- Cloisonnement des vestiaires,
- Reprise mécanisée des pelouses des terrains de sport (18 498 € TTC).



Rue du Moulin à Theix

Petit patrimoine : 18.977 TTC

- Réparation et entretien des clochers d'églises (8.798 € TTC),
- Remplacement de la fontaine place du Batin à Beaune le Chaud (10.179 € TTC).

Ateliers municipaux : 19.400 TTC

- Création d'un local pour stocker le matériel de l'Office champannois (gros œuvre, portes sectionnelles et portes de service, éclairage du local.

Maison des associations : 4.697 TTC

- Mise en conformité électrique,
- Remplacement d'un volet roulant extérieur,
- Entretien éclairage.

Divers

- Manson : pose d'un velux à l'ancienne école (513 € TTC),
- Nadaillat : pose d'un chauffe-eau (867 € TTC),
- Chatrat : remplacement de la porte de la salle communale (1.994 € TTC),
- Logement du complexe sportif : remplacement de la porte d'entrée et de la VMC (2.377 € TTC),
- Remplacement de châssis vitrés dans les locaux de la poste (2.741 € TTC),
- Achat d'équipement viabilité hivernale pour 20.057 € TTC (achat d'une deuxième étrave modulable, jantes et pneus cloutés pour le chasse-neige ainsi qu'une bâche de protection pour la trémie).

Quelques travaux réalisés par les employés des services techniques

- Tables, bancs, bacs à pouzzolane, bacs à fleurs,
- Multiples travaux dans nos bâtiments communaux,
- Point d'eau agricole à Nadaillat,
- Aménagement du terrain de loisirs à Chatrat,
- Participation à l'organisation d'événementiels comme le Festival de théâtre le Genêt, les Automnales, la journée du patrimoine, le Marché de Noël et les manifestations communales tout le long de l'année.

EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Eau potable (travaux communaux) :

- Nadaillat : installation d'une borne de puisage pour les agriculteurs (5.620 € TTC),

- Fontfreyde : extension du réseau d'eau potable et reprise de branchements sur 37 m, impasse Achets (5.941 € TTC),

- Theix : extension du réseau d'eau potable sur 44 m, rue du Moulin (4.095 € TTC).

Eau potable (travaux SIAEP) :

- Renouvellement du débitmètre de chlore à la station de Tourtour (479 € HT),

- Renouvellement d'une pompe et reprise de l'installation du réservoir de Laschamps bas, armoire électrique, chauffage, éclairage, télégestion, (14.714 € HT),

- Mise en place du tarif jaune aux puits de Fontfreyde, renouvellement du clapet anti-retour d'une pompe et dépose/destruction de l'ancien transformateur électrique (8.021 € HT),

- Renouvellement de la télégestion aux puits de Fontfreyde et aux forages de Tourtour, remplacement de la ligne spécialisée en ligne RTC au réservoir de Montagna (6.147 € HT),

- Alimentation en 220V du réservoir de Montagna (1.721 € HT),

- Changement de l'analyseur de chlore au réservoir de Montagna (4.141 € HT).

Assainissement :

Nadaillat :

- Changement de la pouzzolane du lit bactérien de la station d'épuration (6.279 € TTC),
- Extension 20 m réseau d'assainissement, impasse de la Badoche (2.668 € TTC).

Berzet :

- Rénovation du dispositif d'assainissement individuel de l'ancienne école (7.374 € TTC).

Manson :

- Remplacement de deux pompes de relevage, puissances 7.4 kW et 15 kW (8.460 € TTC).

Thèdes :

- Extension du réseau d'assainissement et installation d'une pompe de relevage (37.610 € TTC).

Theix :

- Rénovation et extension du réseau d'assainissement pour la Maison médicale (51.300 € TTC).

Assainissement école de Berzet



TRAVAUX

PERSPECTIVES 2011

Les orientations pour 2011 sont :

- La poursuite des travaux de voirie dans nos villages,
- Un travail sur l'amélioration de la sécurité des traversées de bourg avec l'aide du Conseil général,
- La réalisation du projet d'aménagement du quartier de la Vigerol (voirie et réseau d'eau potable),
- Le début de mise en application du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de Voirie et des Espaces publics), travaux concernant l'accessibilité des personnes en situation de handicap et à mobilité réduite,

- Le remplacement de la toiture de l'ancienne école de Fontfreyde,
- La réalisation des nouveaux bureaux du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),
- L'amélioration de nos réseaux et systèmes d'assainissement,
- Continuer l'effort sur l'entretien et l'aménagement de nos espaces publics et le petit patrimoine,
- Suivre l'avancement des travaux de l'ECP (Équipement Communautaire de Proximité) et des logements de l'Ophis.



Création de la rue Réjalet à Theix



Le Petit Reporter du Bulletin Municipal

Le Petit Reporter du Bulletin municipal, en se brossant les dents, se demande d'où vient l'eau et si elle est de qualité suffisante pour être absorbée par un éminent détective.

Pour calmer ses angoisses, il fait appel à Christophe Vial, conseiller municipal à Saint-Genès-Champanelle, délégué aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, délégué au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de Beaumont, Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle).

Le Petit Reporter du BM : Bonjour C. Vial. Merci de me recevoir ce matin, la chose étant urgente. En effet, lors de mes ablutions matinales, je me suis demandé d'où venait l'eau qui coulait de mon robinet et surtout si elle n'était pas dangereuse pour mes petites cellulules grises.

Christophe Vial : Rassurez-vous, M. le Reporter, l'eau servie au robinet est de qualité supérieure, et nous veillons sur elle tout au long de son acheminement, de son lieu de captage jusqu'à votre salle de bains.

Le Petit Reporter du BM : « Nous » ? Mais je ne vois que vous ?

Christophe Vial : C'est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Beaumont - Ceyrat - Saint-Genès-Champanelle (le SIAEP) qui assure la production d'eau potable et sa fourniture aux trois communes. Ce sont ensuite les réseaux communaux qui acheminent l'eau jusqu'à chaque habitation. Ce syndicat n'est pas nouveau, il a été créé en 1937 par les communes de Beaumont et Ceyrat. Saint-Genès a rejoint le SIAEP en 1957.



Captage du SIAEP à Pessade

Le Petit Reporter du BM : D'où vient donc mon eau ? De loin ?

Christophe Vial : Non, elle est à portée de main ou presque, autour de nos trois communes. Plusieurs sources alimentent le réseau syndical : 3 captages à Pessade, 2 forages récents profonds d'une centaine de mètres sur Fontfreyde (au lieu-dit de Tourtour), les puits de Fontfreyde, le captage des Côtes à Nadaillat, et tous les anciens captages de Saint-Genès, plus modestes, gérés aussi maintenant par le Syndicat.

Le Petit Reporter du BM : Cette eau est-elle de qualité égale ?

Christophe Vial : Oui, elle est de si bonne qualité qu'elle ne nécessite aucun traitement. Elle n'est ni trop acide ni trop basique, elle n'est pas turbide, c'est-à-dire qu'elle est très pure et n'est donc pas filtrée (elle l'est en fait naturellement à travers les coulées de lave et les épaisseurs de pouzzolane qu'elle traverse). Elle n'est évidem-

ment pas calcaire car elle provient de terrains volcaniques et non calcaires, sa minéralisation est tout à fait normale. La législation nous impose cependant une légère chloration afin d'éviter tout développement bactérien lors de son acheminement jusqu'à votre robinet.

Le Petit Reporter du BM : Me voilà pleinement rassuré ! Maintenant, s'il vous plait, pouvez-vous satisfaire ma curiosité ? Revenons au Syndicat. Qui le compose et qu'y fait-on ?

Christophe Vial : Le SIAEP est composé de six membres, à savoir deux élus de chacune des trois communes. Il est renouvelé au début de chaque mandat municipal. Saint-Genès est actuellement représenté par son maire, Roger Gardes, et moi-même. Le SIAEP a élu son président, Roger Gardes, en début de mandat, ainsi que son vice-président, M. Saumureau de la commune de Beaumont. Dominique Aubert, secrétaire général de la mairie de Saint-Genès, assure le secrétariat

TRAVAUX



Le Petit Reporter du
Bulletin Municipal

(Suite)

du SIAEP et en particulier prépare chaque année son budget. Enfin, depuis cette année, Aurélie Roudel, technicienne dans le domaine de l'eau potable, a été recrutée par la mairie de Saint-Genès et est mise à disposition du SIAEP pour un mi-temps. Elle assure le suivi au quotidien du bon fonctionnement des captages et du réseau et fait le lien avec le prestataire de services.

Le Petit Reporter du BM : Le quoi ? Qui est cette personne supplémentaire ?

Christophe Vial : Le prestataire de services a été choisi par le SIAEP. Il s'agit de la Lyonnaise des Eaux. La Lyonnaise des Eaux agit sur ordre du SIAEP et est rémunérée à l'action. Dans le contrat de quatre ans qui la lie au Syndicat depuis 2009, un cahier des charges a été établi. Il impose à la Lyonnaise des Eaux un certain nombre de tâches récurrentes, comme la surveillance des réseaux, des sources et captages jusqu'aux réseaux communaux, la surveillance des captages eux-mêmes, le nettoyage annuel des réservoirs, la réparation ou le remplacement de toute pièce défectueuse. De plus, la mise à jour des plans du réseau augmentée des coordonnées GPS de tous les ouvrages est en cours. Ceci permettra d'avoir un document pratique de première importance, utilisable par tous, pour la gestion des réseaux. Les élus délégués au SIAEP se réunissent 4 à 5 fois l'an, afin de définir et voter les programmes de travaux, de suivre les travaux engagés, mais aussi de se projeter dans l'avenir, c'est-à-dire de fixer un cap pour les années à venir.

Le Petit Reporter du BM : Attendez ! Je suis noyé ! De quel cap parlez-vous ?

Christophe Vial : En 2009, le SIAEP a décidé de mettre à jour son Schéma Directeur (SD). Celui-ci existe depuis maintenant près de 15 ans mais il fallait l'actualiser. Le SD a pour but de sécuriser l'alimentation en eau potable des trois communes, en optimisant le fonctionnement du réseau. C'est un schéma d'aménagement à long terme, c'est-à-dire une vingtaine d'années et qui doit donc tenir compte de l'évolution potentielle de la population, de l'urbanisme, des activités économiques sur nos communes.

Le Petit Reporter du BM : En quoi ce nouveau SD est-il « rafraîchi » par rapport à l'ancien ?

Christophe Vial : Ce nouveau SD constitue d'abord un bilan « ressources/besoins » en situation actuelle et future. Il passe par une modélisation informatique des débits dans les réseaux, permettant de prévoir les travaux nécessaires à la sécurisation de l'alimentation en

eau potable des populations des trois communes pour les vingt ans à venir. Ces prévisions sont donc à établir en lien étroit avec les PLU, Plans Locaux d'Urbanisme, qui se construisent actuellement sur nos communes ; vous me suivez ?

Le Petit Reporter du BM : Je bulle... ça coule de source... cette modélisation permet de prévoir quels tuyaux allonger, quel captage optimiser, quelle vanne changer... pour apporter de l'eau aux nouveaux habitants qui viendront s'installer dans 10 ans, sur un village ou un autre. Mais ce bilan « ressources/besoins » est-il positif ? Dois-je prévoir de réduire ma consommation en eau en passant définitivement aux vins d'Auvergne ?

Christophe Vial : Libre à vous de déguster les nouvelles AOC ! Mais là encore, je dois vous rassurer : les réserves en eau gérées par le SIAEP sont largement suffisantes aujourd'hui pour alimenter les quelques 20 500 habitants de nos trois communes, et le seront aussi dans l'avenir. Par contre, des travaux sur l'ensemble du réseau s'avèrent indispensables pour maintenir le rendement de 90%, c'est-à-dire pas plus de 10% de pertes (de fuites), des sources d'eau jusqu'aux portes des réseaux communaux. Les travaux planifiés par le SD pour rationaliser le fonctionnement du réseau et supporter la croissance démographique raisonnable attendue se chiffrent à 5 millions d'euros, pour les 20 ans à venir. Ces prévisions de travaux comprennent par exemple la réhabilitation des puits de Fontfreyde, le doublement de conduites jusqu'à Ceyrat mais aussi l'abandon de certains réservoirs et beaucoup d'autres actions. Tous ces travaux ont pour but de rationaliser le réseau, d'optimiser son fonctionnement en le simplifiant, et d'en diminuer ainsi les coûts d'entretien. Une dizaine d'actions majeures ont été définies et hiérarchisées et dès 2011, les premiers travaux seront engagés.

Le Petit Reporter du BM : Je comprends l'utilité de ces travaux, mais 5 millions, c'est une somme ! Ça ne se trouve pas au fil de l'eau ! Comment fait le SIAEP pour financer ces projets ?

Christophe Vial : Il y a pour une part des subventions venant du Conseil général et de l'Agence de l'eau (à hauteur de 20 à 50%, selon

les travaux). C'est aussi bien sûr chacun de nous, consommateur d'eau, qui participe, via le prix de l'eau potable, au financement du SIAEP et à son programme de travaux, et ce évidemment au prorata des mètres cubes d'eau consommés. L'acquiescement de votre facture d'eau contribue donc à l'aménagement du réseau d'eau potable et à sa pérennisation dans l'avenir. J'ajouterai d'ailleurs que la bonne santé financière du SIAEP et son faible niveau d'endettement permettent ces investissements pour l'avenir.

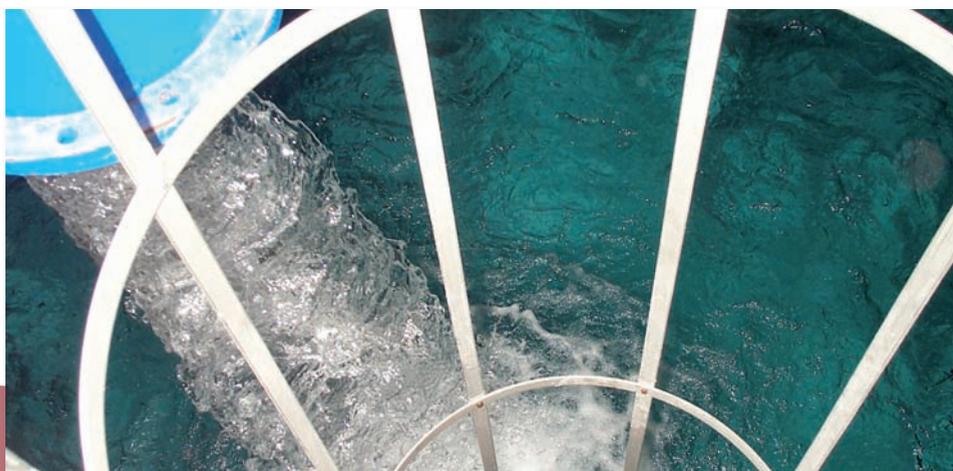
Le Petit Reporter du BM : Tout est limpide, cher ami, comme l'eau de nos montagnes ! Une dernière question me taraude. Vous m'avez essentiellement parlé du SIAEP et de son réseau. Qu'en est-il de nos réseaux communaux, c'est-à-dire les tuyaux qui amènent l'eau fournie par le Syndicat jusqu'à mon robinet ?

Christophe Vial : Sur les réseaux communaux, nous sommes hélas plus loin des objectifs définis par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dont notre secteur dépend. L'objectif à 20 ans est d'atteindre sur les réseaux des zones rurales un rendement de 75% et sur les réseaux des zones urbaines un rendement de 85%. Saint-Genès, en zone rurale, présente actuellement un rendement trop faible car il n'est que de 65%. Pour dire clairement les choses, il y a trop de fuites le long de notre réseau, très étendu sur nos douze villages puisqu'il représente près de 52 km de conduites.

Le Petit Reporter du BM : C. Vial, je vous remercie, vos explications sont claires comme de l'eau de roche ! Je vous laisse le mot de la fin, le dernier ricochet...

Christophe Vial : L'eau est un bien commun, nécessaire et vital, dont la jouissance est un droit fondamental de chacun. Les collectivités comme le SIAEP et les communes sont aujourd'hui et seront encore demain les garants de l'accès à une eau potable de qualité. Chacun doit prendre conscience de la richesse qui est la nôtre, il appartient à tous d'en faire un usage raisonné et économe.

Château d'eau de Montagna



ACTUALITÉS



■ Accessibilité

Certains d'entre vous ont déjà entendu parler du droit à l'accessibilité sans en connaître le sens exact ou la finalité. Voici quelques extraits de l'esprit qu'en donne l'APF (Association des Paralysés de France).

"Vivre comme tout le monde, choisir librement son mode de vie, participer à la vie de la cité et en être acteur.

--- Ces aspirations légitimes nécessitent une société conçue pour tous, avec tous. C'est-à-dire un environnement accessible à tous, des droits garantis et des réponses adaptées en fonction des besoins spécifiques de chacun.

--- La société doit donc prendre en compte toutes les situations du handicap.

--- Participation sociale, citoyenneté, non-discrimination, solidarité, droits fondamentaux, dignité : autant de principes qui président à l'évolution vers une société plus ouverte et accueillante dans laquelle chaque individu a sa place.

--- Vivre ensemble".

Les lois de 1975 et 2000 régissant les questions d'accessibilité des espaces publics sont souvent restées lettre morte pour des questions financières mais aussi en raison des difficultés techniques rencontrées en particulier sur les bâtiments anciens. La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les obligations actuelles de manière à combler les lacunes existantes et à donner de l'efficacité là où la loi de 1975 n'y était pas arrivée. Avec la nouvelle Classification Internationale du Fonctionnement (CIF), du handicap et de la santé, le processus du handicap n'est plus inhérent à la personne mais à son environnement. On ne parle plus de handicap de la personne mais de situation de handicap à lever pour que la personne puisse s'intégrer à la société.

Chacun peut à un moment de sa vie se trouver en situation handicap de manière temporaire ou durable, liée à son âge, suite à un accident ou une maladie : aveugle, malvoyant, sourd, déficiences physiques, intellectuelles ou psychiques. Mais pas seulement, cela concerne aussi les personnes de petite taille, en surpoids, les femmes enceintes, les personnes avec poussettes ou objets encombrants...

L'aménagement de l'espace public doit prendre en compte les différents besoins de chacun en évitant de multiplier les parcours spécifiques qui sont ségrégatifs. Le principe est d'assurer une chaîne continue dans le déplacement de chaque citoyen pour qu'il puisse exercer une vie sociale dans des conditions optimales d'autonomie.

Depuis 1975, plusieurs lois et décrets sont venus enrichir et compléter la loi 75-534 du 30 Juin 75 et notamment, la loi "SRU" (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 Décembre 2000 qui associe la notion d'accessibilité à un périmètre d'action plus global conditionnant un développement urbain plus durable et plus solidaire. Ces règles sont

reprises dans les orientations des PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Toutes les collectivités territoriales, les logements collectifs, locatifs et les ERP (Etablissements Reçevant du Public) publics ou privés sont concernés. La commune de Saint-Genès-Champanelle n'a pas échappé à ces obligations. La commune ayant moins de 5.000 habitants, la création d'une "commission d'accessibilité" n'est pas obligatoire, nous avons cependant mis en place une commission "informelle" composée d'élus et associé Claudine Darrigrand en qualité de consultante et membre de l'APF. Cette commission a été chargée en 2009 de piloter l'élaboration du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics). décret n°2006-1657 du 21-12-2006 et du diagnostic d'accessibilité des ERP ; décret n°2006-555 du 17-12-2006. La réalisation des dossiers a été confiée à la société SOCOTEC et au cabinet BISIO.

Les études ont été phasées de la manière suivante :

POUR LE PAVE

(Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics)

- 1) définir le périmètre des zones concernées par l'étude pour chacun des 12 villages,
- 2) établir l'état des lieux des zones définies,
- 3) préconiser et proposer des aménagements à réaliser pour respecter la continuité de la chaîne de déplacement urbain,
- 4) prioriser et budgétiser les travaux de mise en conformité.

POUR L'ACCESSIBILITÉ DES ERP (Etablissements Reçevant du Public)

- 1) recenser les bâtiments concernés par l'étude pour chacun des 12 villages,
- 2) établir l'état des lieux,
- 3) préconiser et proposer les travaux à réaliser pour respecter les obligations en matière d'accessibilité,
- 4) prioriser et budgétiser les travaux de mise en conformité.

Les dossiers reprennent l'ensemble des zones et des bâtiments visés par les études. A chaque sous-ensemble correspond une fiche détaillée faisant apparaître les non conformités constatées en les classant selon 3 niveaux de gravité : forte, moyenne et faible, la

possibilité de correction (adaptable ou pas) et une estimation budgétaire des travaux à engager.

Dans le cas où une non conformité serait difficilement adaptable, pour des raisons techniques ou financières, une demande de dérogation devra être faite auprès de la préfecture.

CONCERNANT LES DÉLAIS DE MISE EN APPLICATION

- ERP : au 1^{er} Janvier 2015 l'ensemble des ERP doivent répondre aux exigences de l'accessibilité,
- PAVE : pas de date limite de mise en conformité mais tous travaux de création ou de rénovation doivent répondre aux exigences demandées.

La problématique de l'accessibilité est un sujet majeur. Nul n'est exempté d'une perte de faculté momentanée ou durable au cours de sa vie. C'est dans ces moments-là que l'on prend conscience du nombre important de difficultés auxquelles il faut faire face quotidiennement. Quand ces difficultés ne se transforment pas en galères. Aujourd'hui plus personne ne peut ignorer le sujet et retarder davantage l'échéance.

La complexité et l'étendue de la commune, le nombre et l'âge de la plupart de nos bâtiments, les multiples projets tous plus prioritaires les uns que les autres qu'il faut mener à bien pour répondre aux attentes des administrés, l'ensemble de ces contraintes n'a pas encore permis de répondre de manière satisfaisante à ce dossier de l'accessibilité. Si tout le monde s'accorde à penser qu'il devient nécessaire d'agir pour améliorer la situation, les conséquences financières de ces actions seront importantes pour le budget de la commune. C'est pourquoi des priorités seront établies de façon à répartir au mieux les dépenses inhérentes aux travaux. Chaque année un effort supplémentaire sera fait pour améliorer la situation.

Les dossiers PAVE et accessibilité ERP sont consultables en mairie en prenant rendez-vous auprès de notre technicien David Cornillon.

Accessibilité de l'école de Laschamps



■ Déneigement

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES

- Le déneigement des accès aux habitations, des sorties de garage, des accès aux commerces est à la charge du propriétaire foncier ou de son locataire.
- A l'intérieur des agglomérations, les riverains doivent procéder au déneigement et au salage du trottoir au droit de leur propriété.
- Laisser la libre circulation aux engins de déneigement. Un passage de 3 mètres minimum est nécessaire. Pour cela il faut veiller à garer correctement son véhicule, rentrer ses conteneurs

individuels de collecte et couper les branches des arbres qui débordent sur la voie publique.

- Utiliser les tas de pouzzolane mis à disposition.
- Chacun doit s'équiper en fonction des conditions météorologiques, chaussures adaptées pour les piétons et équipements spéciaux pour les véhicules.
- Informer la commune des problèmes rencontrés en téléphonant à la mairie au 04 73 87 35 10.

Depuis plusieurs années la commune investit régulièrement dans les moyens de déneigement pour améliorer la prestation. En 2010, 20.057 € TTC



ont été consacrés à l'achat d'équipement pour la viabilité hivernale. Si l'on ajoute à cette somme le coût du déneigement, presque 18.000 € TTC l'hiver 2009/2010 (hors salaires et frais d'astreintes), c'est un budget de plus de 40.000 € TTC que la commune dépensera en un an pour assurer ce service. Vive l'été !

■ Agenda 21

COMPRENDRE LES ENJEUX DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT



Environnement champannois

Deux lois : Le Grenelle 1 fixe les objectifs. Le Grenelle 2 définit les mesures pour atteindre les objectifs.

LE GRENELLE 1

Le Grenelle 1, voté à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 21 octobre 2008, couvre de nombreux domaines : le bâtiment, l'urbanisme, les transports, l'énergie, la recherche, les déchets, la biodiversité, l'agriculture, l'emploi, l'économie. Il constitue le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire le texte qui fixe les objectifs de l'état en matière de lutte contre le changement climatique.

Comme le texte l'indique, "la lutte contre le changement climatique est placée au premier rang des priorités", s'inscrivant dans la démarche de la directive européenne dite des "3x20", soit à savoir :

- réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre,
- amélioration de 20% de l'efficacité énergétique,
- 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique (sachant que la France a choisi de porter cette part à 23 % de sa consommation).

LE GRENELLE 2

La Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12/07/2010 comportant 257 articles, 268 engagements et plus de 200 décrets d'application qui ne sont pas tous

parus à ce jour pour assurer sa mise en œuvre complète.

La loi, portant engagement national pour l'environnement, est un texte d'application et de territorialisation du Grenelle de l'Environnement et de la loi Grenelle 1. Il décline chantier par chantier, secteur par secteur, les objectifs entérinés par le premier volet législatif du Grenelle de l'Environnement.

Par exemple, dans le cadre de la réduction de la consommation énergétique du secteur du bâtiment, plusieurs mesures sont prises. En effet, ce secteur représente plus de 40% de l'énergie finale et environ un quart des émissions de gaz à effet de serre.

SYNTHESE ET PRINCIPALES MESURES

- Vers une société sobre en énergie et en ressources, ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020.
- Vers des villes et plus largement des territoires durables (SCOT, PADD et PLU).
- Décarboner et réduire la production d'énergie (Plans Climat Energie Territoriaux).
- Satisfaire les attentes environnementales de la société; stopper partout la perte et restaurer la biodiversité, avoir des actions territorialement cohérentes (trame verte et bleue, plan biodiversité).
- S'assurer d'une cohérence d'action globale visant à établir une harmonie entre environnement et santé humaine (développement des transports collectifs, gestion des déchets, travail sur la pollution lumineuse et le bruit).
- Renforcer et partager les connaissances dans le domaine des liens entre la santé et l'environnement.
- Prévenir ou anticiper les risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement (protection des captages d'eau potable).
- Réduire drastiquement l'émission et la dispersion dans les milieux (air, eau, sols et sédiments), des polluants connus pour leur caractère nocif pour la santé.
- Aller vers 100 % d'agriculture durable à terme, réorienter fondamentalement dès 2008 la re-

cherche et la formation des agriculteurs vers des modes d'agriculture durables (le plan Ecophyto vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires à l'horizon 2018).

- Assurer la réduction des impacts sur la santé et sur l'environnement de nos modes de gestion des déchets avec la réduction de la production de déchets et le développement du recyclage.

Voilà pour la mise en situation un peu technique et les principaux enjeux de cette loi fondamentale qui fait couler beaucoup d'encre du fait d'une part, qu'elle définit à la baisse l'ambitieux projet de départ et que le mode de financement de certaines mesures restent à préciser... et d'autre part, des importantes incidences sur notre quotidien très proche qui devraient directement en découler.

L'Agenda 21, sous presse, à l'heure où vous lisez ces lignes est une démarche exigeante en termes de réponses d'enjeux d'un développement durable. Il est intimement lié à cette loi et suppose le renforcement par la commune des partenariats déjà existants avec les acteurs, économiques et associatifs, porteurs d'enjeux de développement durable sur le territoire (transports, aménagement, développement local et culturel).

Pour 2011, le Comité consultatif a décidé d'organiser la première "Semaine 21", du 23 au 29 mai 2011.

Un groupe travaille sur un programme qui sera communiqué dans le prochain bulletin, le trait d'union et le site internet. Les sujets traités seront suivis d'échanges, de partage d'expériences, de témoignages d'habitants...

Un autre thème sera mis en avant dès février ; le transport. Une réunion publique sur le TAD, organisée par le SMTC à la demande de la commune, est prévue le 7 février à 18h30.

Le covoiturage sera le second thème travaillé cette année par le comité (comment s'organiser, communiquer, utiliser ce qui existe et/ou développer d'autres modèles), en liaison avec le PLU (aires de covoiturage). Ensuite viendront les thèmes sur l'habitat (l'énergie, l'eau, les déchets).

Lié à l'habitat, l'urbanisme sera plus particulièrement vu en réunions publiques PLU.



Bourg de Saint-Genès-Champanelle

■ Plan local d'urbanisme

ANNONCE DES PROCHAINES RÉUNIONS PUBLIQUES

Dans le cadre du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la population est invitée à deux nouvelles réunions publiques qui se tiendront à la Maison des associations :

- le 8 février à 20 heures, présentation du film "Un monde pour soi" (Vivre ensemble et habiter à la campagne), un film de Yann Sinic, écrit par



Nathalie Combe. Ce film produit par la Fédération des Parcs naturels régionaux traite notamment de l'étalement urbain en zone rurale et de son impact sur les paysages, la biodiversité et le lien social. La diffusion du film (30 minutes) et de différents rushs (45 minutes) sera suivie d'une discussion sur le thème "Comment voulons-nous vivre ensemble à la campagne ?".

- le 18 février à 20 heures, présentation du **projet de zonage et de règlement**. La réunion aura pour but de présenter le projet élaboré par l'équipe

Réunion avec le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



Concertation avec la Direction Départementale des Territoires

municipale à la lumière du diagnostic établi, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable adopté et des contraintes légales pesant sur la commune. Un débat sera ensuite ouvert portant sur les orientations retenues et les grandes masses du zonage.

RAPPEL : L'ÉLABORATION DU PROJET DE PLU COMPORTE 3 PHASES PRINCIPALES :

- **La phase de diagnostic** : elle doit permettre de mettre en relief les forces, faiblesses et besoins de la commune en matière de préservation des milieux et des paysages, développement économique, d'agriculture, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social, d'habitat, de transports, d'équipements et de services. Cette phase est achevée (principaux résultats dans le bulletin municipal de janvier 2010).
- **la phase de définition des objectifs de la commune** : les orientations retenues tiennent compte du diagnostic et des enjeux identifiés, du contexte légal et supra-communal et des contraintes techniques (réseaux, ..), financières et environnementales. Elles sont formalisées au sein du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), obligatoirement débattu en Conseil municipal. Cette phase de 4 à 6 mois

s'est achevée en avril 2010 par l'approbation du PADD par le Conseil municipal (présentation du PADD dans le bulletin municipal de juin 2010 et sur le site internet de la mairie).

- **la mise au point du projet de révision du POS et de sa transformation en PLU** : il s'agit notamment de retranscrire le PADD dans les documents d'urbanisme : zonage, règlement, orientations particulières d'aménagement, annexes (servitudes publiques, plan des réseaux). Ce travail, qui implique un examen à la parcelle, est en voie d'achèvement.

Une fois élaboré, le projet de PLU (rapport de présentation, PADD, règlement, documents graphiques et annexes) est soumis à une série de consultations obligatoires :

- le Conseil municipal doit arrêter le projet,

- les personnes publiques associées (Etat, Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, Pays du Grand Clermont, communes limitrophes) sont consultées sur le projet arrêté par le Conseil municipal. Elles disposent d'un délai de 3 mois pour donner leur avis,
- au terme de ce délai, la population est consultée via une enquête publique. Le commissaire-enquêteur désigné par l'Etat dispose du projet de PLU et de l'ensemble des avis transmis par les personnes publiques associées. (Le démarrage de l'enquête publique, d'une durée d'un mois, est prévu au courant du mois de juin).

L'arrêté définitif du PLU par le Conseil municipal intervient à l'issue de ces phases, après examen des remarques formulées.

NÉCROLOGIE



Sylviane Ondet, agent territorial spécialisé des écoles maternelles nous a quittés au terme d'une cruelle maladie supportée avec courage et dignité.

Le Conseil municipal présente à sa famille ses condoléances attristées et lui rend un dernier hommage en publiant le discours prononcé lors de ses obsèques le 18 octobre dernier par Maguy Barnérias, au nom du Conseil municipal et de l'école.

Sylviane, ces quelques mots pour t'accompagner et dire notre peine... Quelques mots en mon nom et aussi au nom de tous ceux et celles qui ont croisé ton chemin à l'école de Saint-Genès-Champanelle, tes collègues, les enseignants, les équipes municipales et aussi les élèves de l'école... Quelques mots au nom de tous ceux et celles présents très nombreux autour de toi mais aussi ceux qui n'ayant pu se déplacer ont une pensée particulière pour toi aujourd'hui.

Nommée en 1973 comme assistante maternelle pour la classe enfantine dans la petite école de trois classes du bourg de Saint-Genès, tu as ensuite en 1980 intégré l'école maternelle qui venait de s'ouvrir et depuis tu partageais ton temps entre l'aide matérielle aux enseignants, l'entretien des locaux et le service de restauration. Tu as travaillé 37 ans à l'école de Saint-Genès, 37 ans au service de l'école et de ses élèves, 37 ans pendant lesquels se sont tissés des liens très forts de travail mais aussi d'estime et d'amitié. Ta gentillesse, ton sourire, ton attention à chacun ont conquis pendant toutes ces années le cœur de tous les élèves du groupe scolaire et de leurs familles ; de même ta disponibilité, ton dynamisme, ton sérieux, l'amour du travail bien fait t'ont fait apprécier de tes collègues et des enseignants.

Aujourd'hui, l'école est en deuil ; tu vas terriblement manquer à l'école et tu vas terriblement nous manquer. On ne dit jamais assez aux personnes avec qui on partage un quotidien combien ils comptent pour nous.

Pour toi qui as toujours beaucoup donné aux autres, nous aurions tant voulu que cette longue nuit de souffrances qu'a été ta maladie te soit un peu plus douce.

Adieu Sylviane... Je suis, nous sommes très heureux de t'avoir connue et fait un bout de chemin à tes côtés. Nous allons garder ton souvenir précieux en nous.

*Ferme ton jardin
Sous les yeux de tes amis
Donne-leur pour dormir
Une étoile compagne
Penche sur eux l'amitié du vieil arbre
Recouvre les
De ses fables vivantes.*

André Rochedy

Soirée ADMR

Samedi 20 novembre dernier, une centaine de personnes ont répondu présentes à l'invitation du conseil d'administration de l'ADMR. Après un bon repas préparé par un traiteur et servi par les



salariées et bénévoles de l'association, chacun a pu enchaîner quelques pas de danse aux sons des binious, cabrettes et autres accordéons diatoniques. En effet une quinzaine de musiciens de l'AVECAV (Association des Vieilleux et Cabrettes Auvergne-Velay) étaient venus faire profiter gracieusement de leur talent, les convives présents.

Accueil des nouveaux habitants

Samedi 15 janvier, les nouveaux habitants, installés sur la commune en 2010, ont été accueillis en mairie par le maire et le Conseil municipal.

Roger Gardes, maire, leur a apporté des informations sur la commune et son fonctionnement, ainsi que sur son dynamisme associatif. Puis, tour à tour, les élus du Conseil municipal se sont présentés et ont expliqué leur fonction au sein du conseil et leur implication dans la vie de leur village respectif et de la commune. Cette rencontre fut aussi l'occasion pour tous de faire connaissance avec les élus de Saint-Genès-Champa-

nelle. Le verre de l'amitié conclut la réunion et les nouveaux habitants purent ainsi discuter librement avec les élus.



Vœux du Centre Communal d'Action Social : Repas des Aînés

Samedi 22 janvier, les 130 personnes qui ont répondu à l'invitation du CCAS ont pu déguster un repas bourguignon dans une très bonne ambiance.



■ Vœux de la municipalité

Cette année, c'est le vendredi 14 janvier à 19 h que le maire et l'ensemble du Conseil municipal ont convié leurs invités à la présentation officielle des vœux à la Maison des associations.

Plusieurs centaines de personnes se sont donc retrouvées avec plaisir pour ce moment de convivialité qui permet de célébrer ensemble le début de la nouvelle année mais aussi de faire le point sur les dossiers en cours.



Le maire a d'abord salué l'ensemble des participants qui, chacun à leur manière, contribuent au développement harmonieux de notre commune. Il leur a souhaité à tous et à toutes une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé, espérant que l'année 2011 réponde encore mieux à leurs attentes que celle qui vient de s'écouler. Elus et anciens élus, jeunes et moins jeunes, personnel communal, sapeurs-pompiers volontaires, enseignants, gendarmes, services de l'Etat, membres des nombreuses commissions municipales et paramunicipales, forces vives de la commune (agriculteurs, artisans, commerçants, industriels, professionnels de santé) ainsi que de multiples partenaires et de nombreux représentants de la vie associative ont été invités à poursuivre leur action constructive au service du bien commun.

Le maire faisait ensuite le point sur la situation générale, rappelant notamment les difficultés financières de plus en plus contraignantes qui pèsent lourdement sur le devenir des collectivités. Les demandes auxquelles il faut faire face sont de plus en plus nombreuses et les budgets très difficiles à équilibrer dès l'instant où l'on souhaite s'en tenir à une évolution modérée de la fiscalité. La réforme de la taxe professionnelle va faire sentir ses effets et comme il s'agissait de la ressource principale des communautés de communes et d'agglomération, il faut s'attendre à un transfert important sur les taxes des ménages.

Malgré ce contexte difficile il convient de mettre toute notre énergie au service de Saint-Genès-Champanelle afin que les différents dossiers puissent avancer dans les meilleures conditions. Voirie, bâtiments communaux, eau, assainissement, logement social, accessibilité handicapés, déve-

loppement culturel et sportif, accueil de l'enfance et de la petite enfance mais aussi des personnes plus âgées continueront à être au cœur de nos préoccupations pour l'exercice à venir.

Le maire insistait plus particulièrement sur certains gros dossiers qui vont connaître une étape importante dans les prochains mois. La mise en place du PLU (Plan Local d'Urbanisme) devrait se terminer cette année. L'Agenda 21, qui lui est très étroitement lié, va être adopté prochainement. Les orientations générales de textes supracommunales comme le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et la charte du Parc des volcans devront être intégrées au mieux à nos perspectives communales. L'ECP (Equipement Communautaire de Proximité) est maintenant acquis et les travaux, qui ont commencé, vont se poursuivre. Les logements sociaux en cours de construction devraient pouvoir ouvrir en fin d'année.

Il revenait aussi longuement sur la gestion des biens de sections (voir article séparé). Il souhaitait que les élections qui se profilent (cantonales en mars et sénatoriales à l'automne) se déroulent dans les meilleures conditions, permettant de désigner des responsables efficaces et motivés.

Il donnait ensuite la parole à Guy Dellavedova, adjoint en charge de la vie associative, afin qu'il fasse plus particulièrement le point sur ce secteur si important. Celui-ci remerciait tous les gens présents d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation pour cette cérémonie des vœux.

Il soulignait l'arrivée de quatre nouveaux présidents dans le monde associatif de la commune et faisait remarquer que près de 60% des habitants de notre commune pratiquent une activité asso-

ciative. La municipalité a toujours soutenu la vie associative et en 2010, le montant des subventions accordées s'élève à 28.930 €. La vie associative a été toujours aussi riche en 2010 avec plusieurs événements importants annoncés lors du discours de l'adjoint à la vie associative. Guy Dellavedova insistait encore une fois sur le rôle prépondérant que la vie associative joue dans la vie communale. Les associations sont les opérateurs de l'animation et de la vie sociale. Elles œuvrent au quotidien pour diversifier et multiplier les actions vis-à-vis des habitants de la commune. Les associations sont un élément structurant de notre société. Elles sont un instrument important de notre cohésion sociale.

Pour conclure, il tenait à féliciter les bénévoles et représentants des associations locales qu'ils font fonctionner avec l'appui constant de la municipalité. Il leur témoignait son amical soutien et les remerciait pour tout le travail accompli, la qualité des manifestations qu'elles organisent et pour les actions qu'elles mènent en direction des jeunes. Pour illustrer l'état d'esprit de nos bénévoles et responsables associatifs, il précisait qu'« aucune joie n'égale celle de servir autrui ». Au final, il souhaitait que 2011 apporte à tous d'abord la santé et le bonheur leur permettant ainsi de réaliser l'ensemble de leurs projets.

C'était ensuite au tour d'Arthur Casas, maire du Conseil municipal d'enfants de présenter ses vœux et ceux de son équipe.

Et après la remise de la médaille communale à deux personnes particulièrement méritantes (Béatrice Boudet et Jean Jamot), chacun avait plaisir à se retrouver autour du verre de l'amitié.



■ Médailles communales

La municipalité a tenu à honorer, de façon tout à fait officielle, deux habitants de la commune, au cours de la traditionnelle cérémonie des vœux qui s'est déroulée vendredi 14 janvier 2011, à la Maison des associations de Saint-Genès-Champagnelle. En effet, chaque année des médailles sont remises à des personnes ayant œuvré de façon efficace sur notre commune et à des titres divers.

Nos deux récipiendaires de la médaille communale sont, cette année :

Béatrice Boudet de Berzet
Jean Jamot de Chatrat.

Roger Gardes, maire et Guy Dellavedova, adjoint à la vie associative, remettaient au nom de la municipalité, les médailles communales ainsi qu'un bouquet de fleurs aux deux récipiendaires.

BÉATRICE BOUDET

Née en 1949, elle s'est mariée en 1972 et a eu 2 enfants Marie-Christine et Denis. Ses enfants, avec Philippe et Gaëlle, lui ont donné quatre petits enfants, Benjamin, Lucile, Zoé et Louane.

Elle habite la commune de Saint-Genès-Champagnelle depuis 1976.

Retraîtée de l'Education Nationale, elle s'est toujours investie dans la vie associative de notre commune. D'abord secrétaire de l'Amicale Laïque de 1987 à 1989, elle a été en particulier responsable des ateliers "Arts Plastiques" et "Judo" de 1990 à 1995, au sein de cette même Amicale Laïque.

Elle s'est toujours investie pour la sauvegarde du patrimoine local. A ce titre, elle participe activement à la commission culture de la municipalité. Elle travaille toujours avec assiduité à la préparation de notre journée du patrimoine. Elle a écrit de nombreux articles sur les villages de la commune en particulier Berzet, Laschamps, Nadaillat et Theix.

Passionnée de photographie, elle possède de multiples collections de photos sur la vie de la commune. Sa curiosité naturelle, le goût d'écriture et le contact avec autrui lui ont permis d'être retenue en 2007 pour devenir la correspondante locale du quotidien régional. A ce titre et grâce à elle, les habitants de la commune de Saint-Genès-Champagnelle ont une information très complète sur les événements locaux. D'ailleurs, lors de la nomination de notre journal régional comme meilleur quotidien de France, c'est elle qui a été amenée à représenter les correspondants locaux auprès d'une radio locale.

Enfin, de par son implication naturelle dans la vie associative de la commune, elle a des contacts très fréquents avec les responsables associatifs de Saint-Genès-Champagnelle.

JEAN JAMOT

L'intéressé est né sur la commune de Saint-Genès-Champagnelle en 1936. Il est l'aîné d'une famille d'agriculteurs de 4 enfants.

Marié depuis 1960 à Michèle, il a eu deux filles Martine et Josette. Il a aussi deux petites filles Inès et Sabra.

Il rentre d'abord à l'école communale et termine sa scolarité à l'Ecole d'agriculture de Marmilhat où il obtient en 1953 un brevet d'apprentissage d'aptitude professionnel agricole. De 1956 à 1958, il effectue 27 mois de régiment en Algérie. Aujourd'hui il participe activement au regroupement des anciens membres de son régiment avec qui il se réunit une fois par an. Sur le plan professionnel, il rentre en 1961 chez Michelin puis en 1964, il intègre l'INRA où il exercera jusqu'à sa retraite en 1996. En 1968, il prend des responsabilités au sein du domaine de Theix.

En accord avec l'INRA, il participe au déneigement de la commune.

Au niveau de la vie associative, il est membre de la section de Saint-Genès-Champagnelle de l'Association des anciens combattants dont il est le trésorier depuis 1966. Il est aussi membre de l'association du Don du sang depuis 1992. Il fait également partie de la Commission pour la révision des listes électorales depuis 2003. Il est aussi membre du SMGF (Syndicat Mixte de Gestion Forestière) depuis 2007.

Enfin, il participe activement aux échanges avec les communes jumelles de Saint-Genès-Champagnelle, Kallmünz en Allemagne et Monterosso al Mare en Italie. Cet homme discret et réservé participe donc activement à la vie associative de notre commune depuis très longtemps.

*Guy Dellavedova, Alain et Béatrice Boudet,
Jean et Michèle Jamot, Roger Gardes.*



■ Biens de sections

A plusieurs reprises, nous avons consacré différents articles de notre bulletin municipal à l'existence et à la gestion des biens de sections sur notre commune (en particulier BM n°20 de septembre 1984 pages 9 à 27, BM n°82 de janvier 2002 pages 10 et 11, BM n°102 de janvier 2007 pages 18 et 19). Aujourd'hui cette question récurrente revient à l'ordre du jour et mérite quelques informations complémentaires.

Même si les recettes des biens de sections ne représentaient que 1,2% du budget communal avant la création du SMGF (Syndicat mixte de gestion forestière) et donc pratiquement rien aujourd'hui puisque l'essentiel des revenus provenait des ventes de bois, la gestion des biens de sections est souvent source de contentieux avec quelques

ayants droit, en particulier sur la section de Fontfreyde. Certes la commune gagne régulièrement dans les instances diverses où elle est impliquée mais ces conflits répétés génèrent des dépenses désormais importantes et la question aujourd'hui est de savoir qui va les payer.

HISTOIRE D'EAU

Le conflit principal concerne la ressource en eau générée par les puits de Tourtour créés sur la section de Fontfreyde. En octobre 2006, quelques personnes de Fontfreyde ont intenté un référé qu'elles ont perdu puis se sont lancées dans diffé-

Biens de sections (suite)

rentes procédures au Tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand où elles ont à nouveau perdu et enfin à la Cour d'appel de Riom où elles ont encore perdu. Certains envisagent même d'aller en Cour de cassation, mais toutes ces procédures ont un coût et il s'agit de savoir maintenant qui va payer.

QUI VA PAYER ?

Les requérants ne veulent pas payer même s'ils sont à l'origine de ces actions et se retournent contre la section de Fontfreyde en demandant qu'elle paye tout, même s'ils n'ont jamais été mandatés par les ayants droit concernés, mais au motif qu'ils ont été autorisés à aller en justice par Monsieur le Préfet. Quant à la Commune, elle peut d'autant moins payer qu'elle a gagné dans toutes ces instances et que les sommes en jeu sont à imputer sur l'état spécial de la section et non sur le budget communal.

Nous avons été saisis d'une demande d'inscription d'une somme de 21.065,69 € en dépenses de la section de Fontfreyde par les requérants le 26 juillet 2010, affirmant qu'ils représentaient "l'intégralité des ayants droit de la section". Nous n'avons pas accepté d'inscrire cette somme, d'autant que la section de Fontfreyde est déjà déficitaire de 1.864,39 € au 31 décembre 2010 et qu'il n'y a pas eu de ressources nouvelles en 2010 permettant de faire face à une telle dépense.

Les requérants ont alors saisi la Chambre régionale des comptes et Monsieur le Préfet pour leur demander d'inscrire les sommes revendiquées en dépenses de la section de Fontfreyde. La Chambre régionale des comptes nous a contactés et par délibéré du 25 novembre 2010 nous demande d'inscrire en dépenses au compte de la section 8.565,69 €. Elle ne retient en effet que les frais de justice avérés et non ceux à venir qui étaient aussi demandés par les requérants mais elle ne prévoit pas les ressources à mettre en place pour y faire face.

De son côté, Monsieur le Préfet qui n'avait peut-être pas perçu au départ toutes les conséquences

de sa décision quand il a autorisé les requérants à aller en justice, considère qu'il convient d'inscrire aussi au budget de la section les condamnations qui frappent les requérants et à les verser au profit de la commune (3.750 €), du Syndicat des eaux (3.750 €) et du Sivom d'Issoire (5.000 €) soit un total de 12.500 €.

Nous venons de rencontrer Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture en charge du dossier et ses services pour leur expliquer que nous voulions bien accepter, à sa demande et à celle de la Chambre régionale des comptes, d'inscrire au budget primitif 2011 de la section de Fontfreyde une somme totale de 21.065,69 € mais que nous n'avions pas de recettes à mettre en face et que si nous ne les trouvons pas, il lui appartiendrait de prendre acte de cette carence et de trouver la solution la mieux adaptée.

Deux pistes peuvent d'abord être explorées : vendre une partie des biens de la section pour payer cette dépense et peut-être plus tard d'autres dépenses de même nature à venir, ou émettre un titre de recettes à l'encontre de tous les ayants droit de la section de Fontfreyde qui, pour la plupart, ne sont pour rien dans cette affaire, mais seraient amenés à payer en raison des actions perdues en justice de quelques-uns qui disent les représenter tous.

La solution de la vente est difficile à mettre en œuvre rapidement car il faut d'abord définir le bien concerné, en dehors des forêts qui sont maintenant gérées par le SMGF, trouver un acquéreur, fixer le prix, organiser un référendum. Par ailleurs, il s'agirait, selon la Chambre des comptes, d'une recette à inscrire en investissement et non en fonctionnement. L'affectation en fonctionnement nécessiterait même un arrêté interministériel, autant dire que cette solution ne pourrait pas être mise en œuvre en 2011.

Quant à faire payer l'ensemble des ayants droits de la section, cela ne paraît pas normal ni moral puisqu'ils n'y sont pour rien et qu'ils n'ont jamais mandaté les requérants pour les représenter. Nous avons 380 ayants droit à Fontfreyde qui,

dans ce cas, devraient payer chacun 55,44 € pour faire face à cette dépense de 21.065,68 € que les requérants eux-mêmes considèrent comme non définitive. Aussi, nous venons d'interroger Monsieur le Préfet pour connaître les conditions de mise en œuvre de cette mesure même si nous la trouvons inadaptée.

TRANSFERT DES BIENS DE SECTION À LA COMMUNE

A travers les différents échanges que nous avons eu avec la Préfecture, la Chambre régionale des comptes, notre avocate, divers parlementaires et spécialistes des sections, il est apparu qu'une autre solution pourrait être envisagée suite à une loi de 2004, en vigueur depuis le 1er janvier 2005, qui prévoit une procédure simplifiée de transfert des biens de section à une commune dans quelques cas très précis dont deux concernent directement la situation que nous avons à gérer.

Cette loi a inspiré l'article L 2411-12-1 du CGCT (Code général des collectivités territoriales) qui précise les conditions du transfert lorsque moins d'un tiers des électeurs de la section concernée ont voté lors d'un référendum ou lorsque la majorité des ayants droit n'a pas demandé la création d'une commission syndicale alors que les conditions pour une telle création étaient réunies. Compte tenu de tous ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé lors de sa séance du 10 décembre 2010, de demander à Monsieur le Préfet de prononcer le transfert des biens de nos sections à la Commune tout en prévoyant une indemnité si nécessaire. Il appartient donc maintenant à Monsieur le Préfet de prendre sa décision.

Cette solution aurait d'abord l'avantage de ne pas pénaliser les ayants droit de Fontfreyde puisque dans ce cas, le budget communal pourrait prendre en charge les 21.065,69 € demandés. Par ailleurs, cette décision réglerait une fois pour toutes les problèmes de l'ensemble de nos sections. Car ce qui se produit aujourd'hui à Fontfreyde peut demain se produire ailleurs, aussi avons-nous décidé de demander la même mesure pour toutes les sections. Si elle était adoptée, l'ensemble des habitants de la commune deviendraient en quelque sorte copropriétaires de l'ensemble de ces biens puisqu'il s'agirait dès lors de biens communaux et que leur gestion en serait considérablement simplifiée.

Nous attendons donc la décision de Monsieur le Préfet et la confirmation des modalités de sa mise en œuvre si elle devait être positive. Sinon, il faudra bien trouver 21.065,69 € même si nous ne considérons pas comme satisfaisant, ni même moral, que les quelques personnes qui se sont lancées dans ces contentieux et qui ont perdu n'assument pas les conséquences financières de leurs actes et pénalisent les habitants de leur section sous prétexte de les défendre, et pénalisent aussi fortement une gestion sereine et équitable de la commune.

Vue sur le puy de Chabanes et sur les estives de Manson



Entre Laschamps et Beaune

ACTUALITÉS

■ Rencontre avec les artisans et commerçants de la commune

Lundi 8 novembre la municipalité a convié les artisans et commerçants de la commune à une réunion d'échanges sur leurs attentes et souhaits qui pourraient être soutenus et accompagnés par des actions municipales et plus particulièrement dans le cadre de la mise en place du PLU de la commune.



Une douzaine d'artisans et commerçants ont répondu favorablement à cette invitation.

C'est en échanges informels, en table ronde, que s'est déroulée cette réunion où ont été abordés différents thèmes tel que le stationnement, les bonnes relations commerciales entre les différents acteurs économiques et associatifs de la commune, le tourisme, la signalétique directionnelle et publicitaire, les transports en commun ou encore les aléas des liaisons pour les téléphones mobiles.

La commune a pris note des attentes et de l'orientation des actions à entreprendre pour conforter et développer le tissu économique de la commune et ainsi faciliter la volonté des acteurs économiques de pérenniser leur activité sur la commune. Ces échanges, très fructueux et conviviaux, se sont prolongés en fin de réunion autour du verre de l'amitié.

Par ailleurs les coordonnées et les principales caractéristiques des artisans, commerces et établissements de services de la commune peuvent être gracieusement annoncés sur le site internet de la commune (www.saint-genes-champanelle.com). Pour s'inscrire il suffit de renvoyer à la mairie le coupon ci-dessous dûment renseigné ou d'adresser un courriel à mairie@saint-genes-champanelle.com ou bmstgenes@orange.fr comportant les rubriques du coupon ci-dessous.

INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Nom : _____ Prénom : _____

Enseigne : _____ Raison Sociale : _____

Activité : _____

Adresse : _____

N° de Téléphone : _____ N° de Télécopie : _____

Adresse courriel : _____ Adresse site web : _____

J'autorise la mairie à créer un lien internet entre le site de la commune et mon site internet : OUI NON

Le _____ à _____

Signature

■ Recensement

D'après les chiffres officiels du nouveau recensement, la population légale de notre commune de Saint-Genès-Champanelle s'établit, au 1^{er} janvier 2011 à 3.223 habitants.

Cette population se répartit de la façon suivante :

- Population municipale : 3.082 habitants
- Population totale : 3.223 habitants

La population municipale correspond aux personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population totale intègre les habitants qui ont leur résidence habituelle sur une autre commune mais qui peuvent résider aussi sur une commune différente pour diverses raisons (par exemple : les internes de l'IME, les résidents d'une maison de retraite, etc...)

L'INSEE a tenu à souligner le partenariat important entre la commune de Saint-Genès-Champanelle et leurs services pour parvenir à une excellente qualité des résultats produits.

■ Le mot du garde champêtre

COMPTEUR EAU

Le prochain relevé annuel des compteurs d'eau effectué par le garde champêtre débutera fin mars 2011 et l'ordre des villages sera le suivant : Champeaux, Thèdes, Saint-Genès, Theix, Laschamps, Chatrat, Beaune, Pardon, Nadaillat, Fontfreyde, Berzet, Manson.



CONTAINER POUBELLE

Ces derniers mois, de nombreux bacs poubelles ont été dérobés sur le secteur de la commune. Veillez à bien récupérer votre bac individuel après chaque passage des services de Clermont Communauté.



CADASTRE

Les personnes de la brigade du cadastre en terminent avec la réfection du cadastre de notre commune, ils sont actuellement sur les villages de Fontfreyde, Manson et Berzet et vont prochainement débiter Nadaillat, Theix et Champeaux. Nous vous prions de leur réserver le meilleur accueil possible sur votre propriété.

■ Nouveaux délégués de la commission administrative de révision de la liste électorale 2011

La commission de révision de la liste électorale est renouvelable tous les 3 ans et les délégués sont désignés par le préfet. La nouvelle liste ainsi retenue se compose de :

Jean JAMOT (Délégué par le Président du Tribunal de grande instance)
Paul ROUX
Damien JAMOT
Patrick PIC
Fabienne GOUTTEBESSIS

Roger ONDET
Jean-Claude BAFOIL
Madeleine PACCARD
Elisabeth FOURNIER
Jacques CROUZET



■ La gendarmerie met en garde contre la cybercriminalité

Avec le développement des nouvelles technologies, la délinquance s'adapte et la cybercriminalité ne cesse de croître. La brigade de gendarmerie de Romagnat a recensé les arnaques les plus fréquentes et vous donne les conseils pour les éviter.



LES MULES

Définition :

accepter que de l'argent transite sur votre compte en échange d'une commission

Conséquences :

passible de 5 ans de prison

Exemple :

vous recevez un email qui vous demande le plus souvent pour des raisons humanitaires d'accepter sur votre compte, dont vous devez fournir les références, le virement d'une somme d'argent généralement faible, que vous devrez ensuite reverser sur un autre compte. L'escroc a obtenu ce qu'il désirait en utilisant vos comptes pour blanchir son argent.

**NE JAMAIS REPENDRE
A CE TYPE DE PROPOSITION**

ACHAT D'UN BIEN SUR INTERNET

Risque :

l'objet payé risque de ne pas être livré

Solutions :

- choisir un mode de paiement par Paypal ou l'utilisation d'une carte bancaire à usage unique
- privilégier les achats sur des sites français connus
- attention aux trop bonnes affaires
- essayer de contacter par téléphone le vendeur et recouper les infos afin de les vérifier
- se méfier des emails attractifs
- éviter les mandats en espèce via les organismes tels de Western Union
- pour les objets de valeur, il faut privilégier une transaction en face à face, rencontrer le vendeur et voir le bien

VENTE D'UN BIEN SUR INTERNET

Risque :

ne pas recevoir le paiement

Solutions :

attendre d'avoir encaissé le règlement et d'être sûr que l'argent est bien sur le compte. Pour les transactions avec la Western Union, attendre au minimum une semaine avant de livrer le bien vendu.

Exemple :

vous avez déposé une annonce sur un site internet pour vendre un objet de valeur. Une personne domiciliée à l'étranger vous contacte par mail et se dit intéressée pour acquérir le bien. L'acheteur vous envoie alors un chèque. Vous déposez le chèque à votre banque, laquelle crédite la somme sur votre compte. Rassuré, vous faites parvenir le bien à l'acheteur. Quelques jours plus tard, votre banque vous informe que le chèque est faux.

RECRUTEMENT

Le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme manque de gendarmes adjoints volontaires (GAV), ce qui est pénalisant pour assurer la surveillance du territoire.

Si vous avez de 17 à 26 ans et êtes désireux de vous investir dans le service public pour une durée de 2 à 5 ans, vous pouvez vous renseigner en mairie et consulter la fiche de poste (conditions de recrutement, missions ...). Vous serez alors dirigé vers la gendarmerie la plus proche ou vers un référent recrutement de la compagnie.

■ Campagne recensement militaire

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA
Service de Gestion des Armées

■ Culture

FESTIVAL "NICEPHORE"

Le Festival Nicephore, organisé par l'association Sténopé, est un rendez-vous incontournable des amateurs de photographies sur Clermont-Ferrand. Le festival s'étant ouvert pour sa dixième édition à des communes de l'agglomération clermontoise, notre commune s'est engagée comme partenaire du festival et a pu ainsi accueillir du 2 au 23 octobre un jeune photographe clermontois Nicolas Anglade.

Nicolas a présenté deux expositions "Des visages et des logements" dans la salle des mariages de la mairie et "Protesta" à la médiathèque Chamfort en partenariat avec Clermont-Communauté... deux lieux à croiser pour deux expositions complémentaires qui ont pu enrichir la découverte de l'univers de l'artiste.

Des portraits qui révèlent, racontent ceux et celles qui vivent dans des logements sociaux aux images-échos de la contestation qui donnent à voir des hommes et femmes lors de défilés unitaires et diverses manifestations dans la région, les clichés nous

interpellent par la justesse du regard et la qualité de la composition. Le photographe s'intéresse aux individus et le public qui a bien compris que l'appareil photo était prétexte à partir à la rencontre des gens, à dialoguer avec eux, a été touché par ces expositions.

Lauréat du concours SFR Jeunes Talents en 2008, Nicolas Anglade est un jeune photographe prometteur... "il a l'œil, l'instinct de l'instant" disent de lui des photographes reconnus... et nous lui souhaitons de belles rencontres et émotions photographiques.

Vernissage de l'exposition de photographies de Nicolas Anglade



MONDIAL DE L'ESTAMPE

Le Mondial de l'Estampe et de la gravure originale organisé par l'AMAC (Association Mouvement d'Art Contemporain) et la ville de Chamalières du 9 octobre au 27 novembre est un événement culturel majeur de notre région. Cette rencontre avec un très grand nombre d'artistes internationaux attire toujours un public nombreux et passionné.

La municipalité de Saint-Genès-Champanelle s'est associée à cet événement en accueillant les travaux de l'atelier de gravure de l'AMAC animé par l'artiste Marie Naud. Cette exposition a offert aux habitants de Saint-Genès et au public venu de l'agglomération l'occasion de découvrir

cet univers si particulier de la gravure et de l'estampe. Colorées ou en noir ou blanc, abstraites ou figuratives, déclinant des thématiques et techniques multiples et variées (lithographie, sérigraphie, pointe sèche, eaux fortes, manière noire...), les gravures exposées laissent une belle part à l'imagination et l'interprétation personnelle.



Vernissage de l'exposition, salle des mariages

FESTIVAL "LES AUTOMNALES"

Dans le cadre du Festival Les Automnales et pour une seconde participation, la municipalité de Saint-Genès-Champanelle a accueilli Ben Mazué en concert le vendredi 5 novembre à 20h30, à la Maison des associations.

Ben Mazué a remporté le chantier des Francofolies de La Rochelle en 2009, le prix découvertes SACEM lors du Festival Chanson de Vesoul en 2008 et a été une des découvertes du Festival Alors Chante ! de Montauban en 2010. Auteur, compositeur et interprète, Ben Mazué est accompagné sur scène par Clément, bassiste et guitariste.

A travers sa musique, l'artiste entraîne le public dans des univers musicaux riches et multiples qui

croisent slam, chanson, hip hop et reggae. Du festif au sombre, il raconte des histoires de vie, de nos vies sur des mélodies chaudes et douces-amères qui nous caressent, multipliant les influences et les rythmes entraînants.

Passant du rire aux larmes du hip-hop au slam du français à l'anglais, Ben Mazué a offert un moment de pur partage au public qui, touché autant par l'univers musical que la personnalité de l'artiste, a vivement apprécié ce spectacle singulier et innovant.

La commission Culture de la municipalité remercie l'équipe organisatrice du Conseil général pour son soutien et son aide sans oublier les employés municipaux pour leur contribution à l'organisation matérielle.



Clément et Ben Mazué

MANIFESTATIONS À VENIR

Exposition André Dozolme

La municipalité accueillera du 17 janvier au 5 février les peintures et dessins de André Dozolme, artiste ayant vécu et travaillé à Chabreloche.

Cette exposition présente des portraits, paysages de la montagne thiernoise, et des scènes champêtres. Elève des Beaux Arts de Clermont Ferrand, André Dozolme a appris la sculpture avec Bouche. Il a travaillé dans les ateliers du faubourg Saint-Antoine. Il a exposé à Paris au salon des Indépendants et est devenu le peintre de la galerie Ducan de Paris après une exposition en 1961.

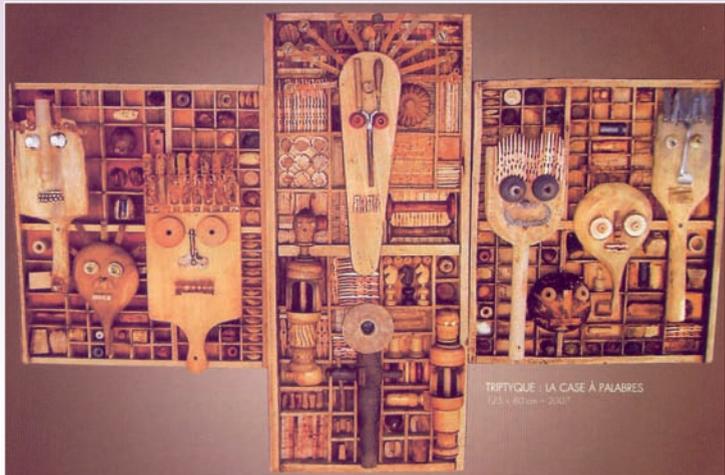
La municipalité de Saint-Genès est heureuse d'accueillir les œuvres de cet artiste dont la famille réside à Laschamps.

L'exposition sera visible en mairie, salle des mariages, du 17 janvier au 10 février 2011, aux heures d'ouverture du secrétariat. Entrée libre.



André Dozolme, auto-portrait

Concours photographies "de boîte en boîte"



Œuvre de Jean-Paul Vacher

La boîte, un objet de notre quotidien que nous vous invitons à explorer par le regard mais aussi par l'imaginaire et à décliner selon vos propres idées : boîte et mise en scène, boîte et jeux, boîte et insolite...

Ce concours organisé par la commission culture est gratuit et ouvert à tous, photographes amateurs adultes et enfants. Il se déroulera à la maison des associations le samedi 12 février 2011. L'exposition des photographies sera ouverte au public de 10 heures à 18 heures et sera suivie d'une remise des prix à 18 heures. Différents prix seront décernés dans différentes catégories. Le public sera invité également à exprimer ses choix.

Le règlement et les fiches d'inscription sont disponibles sur le site internet de la commune (www.saint-genes-champanelle.com) et au secrétariat de mairie.

Chaque participant peut présenter cinq photographies, argentiques ou numériques, couleur ou

noir et blanc, montées sur un support cartonné de 2mm d'épaisseur de couleur noir ou blanc, de format impératif 24 x 32 et munis d'un système d'accrochage.

L'inscription des participants se fera auprès des organisateurs au moment du dépôt des photographies, le vendredi 12 février 2010, dans le hall de la Maison des associations, de 16 heures à 19 heures.

Dans le cadre de concours, Jean Paul Vacher, invité d'honneur présentera "Boîtes en rêve", une exposition d'objets détournés qui avait reçu un prix lors de l'exposition Plasticiens d'Auvergne présentée au printemps dernier au Conseil général.

Les photographies primées et les Boîtes en rêve de Jean-Paul Vacher seront exposées, en mairie salle des mariages, du 15 février au 6 mars 2010.

Concert de Noël à Ceyrat



SICAS école de musique

CONCERT DE NOËL AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique intercommunale Aydat-Ceyrat-St-Genès-Champanelle a donné un concert de Noël mardi 7 décembre à l'espace culture et congrès de Ceyrat.

En première partie, les élèves de l'école issus des trois communes et accompagnés de leurs profes-

seurs ont présenté des morceaux en solo ou à plusieurs ainsi que des chants de Noël. De très bonnes prestations de tous saluées par les familles heureuses des progrès effectués. Puis les cinq musiciens du Quintet de cuivres de Sébastien Depeige, professeur de trompette de notre école ont interprété des morceaux de musique classique et jazz ainsi que des musiques de films, offrant un concert de très grande qualité chaudement applaudi.

Une belle initiative de la directrice et des professeurs et un grand bravo aux élèves...

ACTUALITÉS

■ Les sapeurs-pompiers ont célébré la Sainte Barbe

Le centre de secours de la commune est composé de 36 sapeurs-pompiers volontaires et est dirigé par le lieutenant Jean-Louis Delorme. Il a effectué 352 interventions en 2010, dont 160 pour secours à la personne.

Au cours de l'année qui vient de s'achever, le centre a été doté d'un engin incendie neuf, un CCR ou camion-citerne rural ayant la particularité d'être tous terrains et de posséder une capacité de 2800 litres d'eau et de 200 litres de produit pour faire de la mousse. Ce nouvel engin remplace désormais le FPTL, fourgon pompe tonne léger, de 30 ans d'âge.

Lors de la cérémonie annuelle de début décembre, en présence du maire, des élus et des familles, plusieurs sapeurs-pompiers ont obtenu des diplômes suite à des formations, des promotions et des médailles.

FORMATION

GAILLET Alexandre :
SAP 1 (Secours à personne niveau 1)

DEBOSZ Ugo et TIZIANI Florian :
SAP 1 et Formation Incendie

DEBOSZ Ugo, MERCIER Alexandre et RAKINSKI Constant :
Formation désincarcération

BACHER Guillaume et LACHAIZE Ludovic :
Formateur Incendie

BORD Séverine :
Monitrice secourisme en équipe

JAMOT Damien :
FDF2 (Feu de forêt niveau 2)

DE FREITAS Laurent :
FDF1 (Feu de forêt niveau 1)

GRADES ET DISTINCTIONS

1^{ère} classe :
KOLHMULLER Margot et RAKINSKI Constant

Caporal + DIV2 :
LASSALAS Lionel

Caporal-chef :
BACHER Guillaume, DE FREITAS Laurent, et GUILLEMAIN Yoann

Sergent-chef :
LACHAIZE Ludovic

Médaille :
Hervé GOY :
médaille de vermeil,
pour 25 ans
de service.



Hervé Goy

NOËL

Dimanche 9 janvier, le père Noël a fait escale au centre de secours pour gâter les enfants des sapeurs-pompiers volontaires.

VŒUX ET CALENDRIERS :

Les sapeurs-pompiers remercient les habitants de la commune pour leur accueil et leur générosité, lors de leur passage dans les villages, avec le calendrier 2011. Ils souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse nouvelle année.

■ Convention badminton

Une cérémonie amicale et sympathique s'est déroulée en mairie, mardi 14 décembre 2010 à 19 h.

La signature de cette convention est importante car elle a pour objectif de déterminer la participation financière de l'Amicale Laïque de Notre Pays (ALNP) au tracé des nouveaux terrains de badminton dans le gymnase de la commune.

Ainsi l'ALNP finance ces travaux, à hauteur de 50 % du devis total hors taxe, soit 1.625 €. La commune de Saint-Genès-Champanelle prend en charge le reste des travaux.

A cette occasion, Roger Gardes, maire de Saint-Genès-Champanelle et Didier Vazeille, président de l'ALNP, apposaient leur signature sur ce document officiel, en présence des adjoints et des conseillers municipaux concernés.

Didier Vazeille et Roger Gardes



■ Rugby Bouclier de Brennus

Les amateurs de rugby sont très nombreux sur notre commune et le club local porte les valeurs qui sont au fondement même de ce sport. Aussi c'est avec une grande joie teintée de fierté que tous suivent avec intérêt les exploits de l'ASM, club phare de la région. Ils ont donc été enthousiasmés par le titre de champion de France tant attendu depuis des années et si vaillamment conquis en 2010.

Beaucoup rêvaient de toucher enfin ce mythique Bouclier de Brennus, aussi la municipalité et les dirigeants du Club sont intervenus conjointement auprès des responsables de l'A.M afin que le fameux "bout de bois" fasse étape à Saint-Genès-Champanelle. Leur appel a été entendu et lors de la soirée annuelle organisée par le club, chacun a pu enfin toucher ce magnifique trophée et se faire photographier pour un mémorable souvenir.



■ Attention : le mode de transmission des programmes de télévision change

Nous passons de la télévision analogique à la télévision numérique.

QU'EST CE QUE C'EST ?

Le passage à la télévision numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

LE JOUR DU PASSAGE SERA LE 10 MAI 2011

Dans notre commune, les émetteurs s'arrêteront dans la nuit du 9 mai 2011 au 10 mai 2011.

Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipés pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

COMMENT RECEVOIR LA TÉLÉ NUMÉRIQUE ?

Pour cela il faudra vérifier si vous êtes dans la zone de couverture en appelant le 0 970 818 818.

Faire vérifier par votre installateur si votre antenne terrestre est compatible numérique ainsi que son orientation.

Si votre téléviseur n'est pas prêt pour recevoir la télé numérique il faudra vérifier que celui-ci possède une prise péritel (poste acheté après 1981) pour pouvoir le raccorder à un adaptateur TNT (d'une valeur minimale de 25 €).

A savoir : d'autres modes de diffusion numérique sont possibles : satellite, ADSL.

Pour plus de renseignements :

- contacter votre installateur-revendeur
- ou appeler le 0970 818 818,
- ou consulter le site internet www.tousaunumerique.fr.

AIDES FINANCIÈRES

Il existe deux types d'aides financières :

- Pour les foyers résidant dans une zone couverte par la TNT, zones où les chaînes de la TNT peuvent être reçues par une antenne râteau ou intérieure, suivant les conditions de ressources :
 - Une aide à l'équipement de 25 € maximum.

- Une aide à l'antenne de 120 € maximum, pour couvrir les frais d'équipement de l'installation (adaptateur, abonnement) ou d'adaptation, ou de remplacement de l'antenne.

- Pour les foyers résidant dans une zone qui ne sera pas couverte par la TNT :
 - Une aide à la réception de 250 € maximum, accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite ou ADSL). Ces aides sont accordées dans la limite d'un téléviseur par foyer, et seulement dans le cas où le foyer n'est pas déjà équipé pour recevoir la télévision numérique.

Les formulaires de demande d'aide sont téléchargeables :

<http://www.tousaunumerique.fr/aides/les-aides-financieres/formulaires-de-demande-daide/>

POUR INFORMATION

Si vous recevez les 6 chaînes analogiques par le satellite "AB3", celui-ci s'arrêtera le 30 novembre 2011.



■ Sapins de Noël

Pour la première fois, le sapin qui a orné la place de Jaude pendant toute la période des fêtes de fin d'année a été offert par la commune de Saint-Genès-Champanelle, suite à une demande des services de la ville de Clermont-Ferrand.

Il n'est pas toujours facile de trouver un arbre qui soit à la fois assez grand, environ 25 mètres, bien fourni en branches depuis le pied et équilibré, donc ayant poussé isolé, et proche d'un chemin permettant l'accès des engins nécessaires à son abattage et à son transport. Le choix s'est porté sur un beau spécimen situé dans un sectionnal de Chatrat (parcelle 27 du SMGF) le long du chemin menant à Laschamps.

Mercredi 17 novembre au matin l'équipe technique s'est retrouvée sur les lieux, dans un fin brouillard givrant la cime des arbres. Un spécialiste est monté dans le sapin pour fixer les câbles permettant à la grue de le maintenir droit. Le sapin a ensuite été coupé au pied, puis déposé délicatement sur la remorque. Les cernes de la souche ont permis d'évaluer son âge à environ 50 ans, pour une hauteur proche de 30 mètres et un poids de 5 tonnes.

Le sapin allongé a ensuite bénéficié d'un long travail de préparation consistant à rabattre et attacher les plus longues branches de façon à ce

qu'elles ne traînent pas sur le sol et que le convoi ne soit ni trop large ni trop haut pour circuler sur les routes et dans les rues.

Malgré la qualité des chemins et l'expertise du chauffeur, la négociation d'un virage a été un peu laborieuse. En fin d'après-midi notre sapin a pris la route de la ville, sous bonne escorte des véhicules de la ville de Clermont, des motards de la gendarmerie, de la police et de la CRS.



Le samedi suivant, comme chaque année, les responsables des associations se sont retrouvés pour choisir les sapins destinés à orner les places des villages pour les fêtes. Les forêts de la commune sont assez fournies pour permettre ces prélèvements annuels, à condition qu'ils soient effectués correctement pour préserver l'avenir des plantations. Sur l'avis de l'ONF, les sapins ont été repérés dans une parcelle fortement sinistrée par la tempête, mais qui a bénéficié d'une importante régénération naturelle et qui nécessite donc des éclaircies régulières pour favoriser la croissance de plus beaux arbres. Le choix effectué, il ne restait plus aux bénévoles des associations qu'à couper les sapins, les transporter et les décorer.

Le sapin de Noël quitte Chatrat

ACTUALITÉS

■ Etat civil 2010

MARIAGES

Célébrés dans la commune

ASTIER Jean André Joseph
et ZHUROCHKO Tetyana
Oleksandrivna
5 juin

POLGUER Thomas Robert Antoine
et CEYTE Françoise Marie Jeanne
19 juin

DUMAS Laurent Christian Pascal
et BOUCHET Sophie Jeanne Suzanne
26 juin



LEBEAU Fabrice et LACROIX Ophélie
26 juin

BORYS Simon et ROSSIGNOL Christelle
3 juillet

TEYRASSE Gilles Marcel et SALLAS Nathalie
31 juillet

GILLET Emilien Florent
et FONTBONNE Eugénie Sophie
9 août

BENOIT Matthieu Julien
et MERCIER Emilie Janine Lucienne
18 août

CARPENTIER Thomas et OUTURQUIN Sabrina
28 août

VINEL Philippe Bruno et GAGNADRE Marie-Laure
28 août

FARAGH Abderrahim et OTTO Jennifer Marie Nina
27 novembre

DUGNE David et GELY Marie
18 décembre

**Nos vœux de bonheur
accompagnent les nouveaux mariés**

NAISSANCES

ONDET Hylan - 10 janvier - Thèdes

SANNA-RIEU Margaux Emma - 17 janvier
Saint-Genès

BATISSE Tom Eliott - 31 janvier - Laschamps

GINESTET Eva Alice Marion - 10 février - Thèdes

PINTO Clément Antoine - 14 février - Thèdes

VERDIER-SCHAEFFER Rafaël Maxime - 23 mars
Pardon

LAMBERT Fleur Josette - 14 avril - Berzet

BASTIDE Baptiste Jean Louis - 20 avril - Manson

BARANOWSKI Antoine Julien - 7 mai - Theix

D'ABRIGÉON Nina Rose - 9 mai - Chatrat

PATRUNO Baptiste Eric - 10 mai - Berzet

CUILLERET Ninon Marie Laurence - 18 mai - Berzet

HERNANDEZ Timéo - 18 mai - Beaune

PERROCHON Zacharie Emmanuel Laurent
25 mai Laschamps

FOURNIER TRIOLAIRE Gaspard - 18 juin - Nadaillat

MALPUECH Romain Georges - 19 juin - Manson

MONTEL Lucas Francis - 17 juin - Berzet

MONTEL Corentin David - 17 juin - Berzet

CHAMPEIX Jules Guillaume Marie Jean-Marc
20 juin - Manson

DESMOULINS - GAURIN Mathilde Elise Anaëlle
2 juillet - Berzet

DA COSTA Angèle - 13 juillet - Thèdes

PAGE Solenne Thérèse Odette Paule - 27 juillet
Nadaillat

CHIRENT Justine Emma - 1 août - Beaune

DUGNE Mélissa Chantal - 2 août - Fontfreyde

FATTAZ-CHAUDESAIGUES Elisa - 12 août
Saint-Genès

BERNARD Juliette Véronique Agnès - 27 août
Fontfreyde



CHANTELAUZE Romain - 15 septembre
Fontfreyde

JOLIMET Marius - 17 septembre - Laschamps

POUX Maëlle - 23 septembre - Manson

RANDANNE Lila Véronique - 6 octobre - Theix

RANDANNE Ambre Coralie - 6 octobre - Theix

GAILLARD Manon - 11 octobre - Theix

LACOMBE Esteban - 15 octobre - Fontfreyde

LACHAIZE Lilou - 19 octobre - Fontfreyde

HOUSSEIN Gabriel Yonis - 21 octobre - Fontfreyde

GELY Lisa Emma - 15 novembre - Pardon

GOMEZ Alexandre Adrien Georges
13 novembre - Manson

VIALLARD Agathe - 22 novembre - Theix

BLANC Noémie - 4 décembre - Theix

BRASSENX Cyrielle Jeanne Marie - 4 décembre
Saint-Genès

DA COSTA Mailie - 22 décembre - Berzet

EISENMANN Manuel Martin - 24 décembre - Beaune

**Meilleurs vœux aux nouveau-nés et
félicitations aux nouveaux parents**

DÉCÈS

GOURDON Marie veuve Crouzeix - 05 janvier
Laschamps

JAMOT Marguerite Marie Félicie veuve Caissier
14 janvier - Thèdes

MAILLOT Marie-Antoinette veuve Lassalas
17 janvier - Fontfreyde

HALLIEZ Raymonde Céline veuve Syramy
06 février - Pardon

ADAMS Alain Alphonse Fernand - 09 février
Fontfreyde

COMBRE Yvonne Joséphine Mélanie veuve Verdier
13 février - Chatrat

GAUTHIER Yves René - 18 février - Laschamps

HELOU Josette Louise Françoise veuve De Martrin
19 février - Laschamps

AMEILBONNE René Yves Raymond - 26 février
Theix

LEPETIT Jacques Daniel Joseph - 01 mars
Laschamps

GOURDON Fernand - 25 mars - Laschamps

CHENILLE Benoît Michel Guy - 07 juin - Fontfreyde

DA SILVA Maria-José veuve Fernandes De Barros
26 juin - Theix

REYNAUD Aurélie Marguerite Suzanne
06 juillet - Chatrat

LAFON Louis Martin - 19 juillet - Beaune

ONDET Edouard Georges - 30 juillet - Berzet

ONDET Sylviane Alice - 14 octobre
Fontfreyde

CUSCITO Pietro - 16 octobre - Beaune

MONNET Antoine - Beaune - 16 novembre
Manson

BLANCHOT Raymond Jean-Marie
18 novembre - Manson

**A toutes les familles durement
éprouvées par le deuil,
nous adressons
nos plus sincères
condoléances**



SMTC TRANSPORTS À LA DEMANDE MOOVICITE

Une réunion d'information
sur l'organisation du Transport

à la demande (TAD) aura lieu dans
le hall de la Maison
des Associations le lundi
7 février 2011 à 18h30,
en présence de Monsieur
Malassenet, technicien au service
mobilité du SMTC et de Madame

Dufour, directrice de MOOVICITE
(prestataire de service du TAD).

Venez nombreux vous informer
sur le service mis en place,
avec une deuxième ligne
depuis septembre 2010.

■ Médiathèque Chamfort

Dominique Mans directeur Réseau Lecture Agglomération et Michelle Faye conseillère communautaire ont rencontré le 21 septembre des élus de notre commune, la responsable de la médiathèque et les directrices du groupe scolaire pour faire un point sur le fonctionnement et l'activité de la médiathèque.

Ils ont réfléchi notamment à un cadre d'accueil des scolaires et ont évoqué un projet de portage d'ouvrages qui pourrait se mettre en place par un partenariat avec le CCAS. De même, ont été discutés les liens de l'action culturelle de la commune avec l'action communautaire.

La charte de lecture publique de Clermont Communauté qui est en cours d'adoption devrait permettre à notre commune de proposer des actions culturelles dans le cadre de la médiathèque par l'élaboration de projets de bassins lecture.

Notre commune fait partie du bassin de lecture
Beaumont - Ceyrat - Saint-Genès Champanelle.

RENCONTRE AVEC UN AUTEUR DE LA COMMUNE

Samedi 29 janvier à 19 heures à la médiathèque Chamfort, Paul Fourrier, un auteur de notre commune présentera son roman "L'épine noire".

Une discussion avec l'auteur suivra la présentation de cet ouvrage. Cette rencontre est organisée par la Municipalité de Saint-Genès, en partenariat avec

Clermont-Communauté.
Entrée libre.

LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES DE CLERMONT COMMUNAUTÉ

Pourquoi fréquenter les bibliothèques et médiathèques ?

Les bibliothèques et médiathèques communautaires sont un service public qui propose une gamme de services au plus proche des usagers.

Répartis en 8 bassins lecture, 21 sites accueillent et conseillent le public.

Sur place, il est possible de lire des livres, des journaux, d'écouter des disques, de regarder des DVD et de surfer sur internet.

Ces offres sont complétées d'un programme varié d'activités culturelles.

Comment utiliser les bibliothèques ?

L'entrée des bibliothèques est libre et gratuite.

Sur place, tous les documents sont consultables librement et gratuitement. Si vous souhaitez être conseillé, des bibliothécaires sont à votre disposition.

Pour emprunter des documents, une inscription est nécessaire.

Après inscription, la carte qui vous est délivrée est valable dans toutes les bibliothèques et médiathèques communautaires.

Tarifs et conditions de prêt sont présentés dans la brochure "Informations pratiques" et sur le site internet www.clermontcommunaute.net.

Tous les services

Les bibliothèques et médiathèques communautaires sont des lieux d'accueil du public, de documentation, de loisir et d'action culturelle animés par des bibliothécaires professionnels.

Dans ces établissements, chacun découvrira une offre documentaire encyclopédique qui répond à des besoins de loisir, de culture et de connaissance. Aujourd'hui toutes les bibliothèques et médiathèques proposent des prêts de livres, de revues et de DVD.

La plupart complètent cette offre par des prêts de CD et par des ordinateurs à disposition du public pour accéder à internet.

Une programmation culturelle variée permet de découvrir le monde artistique et littéraire, d'assister à des conférences, de voir des expositions, de participer à des ateliers multimédias ou, pour les plus jeunes, de parcourir l'univers des contes à travers l'heure du conte.

L'ensemble des services proposés est détaillé sur le site www.clermontcommunaute.net/bibliotheques.

Pour en savoir plus

Une brochure "Informations pratiques" : horaires, adresses des bibliothèques, conditions de prêt, est à la disposition du public au secrétariat de la mairie.



CLERMONT COMMUNAUTÉ

■ OPHIS

LOGEMENTS SOCIAUX BBC

La tendance naturelle du développement de l'habitat sur notre commune se traduit par un accroissement du nombre de maisons individuelles sur de grands terrains et en extension linéaire le long des routes. Or les principes du développement durable encouragés par les lois Grenelle orientent désormais la construction vers de plus petites parcelles, des constructions recentrées sur les bourgs et une mixité sociale à accentuer.

Or notre commune est en déficit évident en matière de logement social malgré quelques initiatives intéressantes concrétisées par la municipalité au cours des derniers mandats. Aujourd'hui nous ne disposons que de 2% du parc immobilier dédié à l'habitat social et demain il faudra atteindre 20%. D'où la nécessité d'anticiper pour répondre à une demande réelle et ne pas être contraint plus tard de payer de lourdes pénalités même si cette menace ne nous concerne pas encore directement car nous n'avons pas atteint le seuil des 3.500 habitants.

C'est pourquoi nous demandons désormais à chaque opérateur qui propose un lotissement d'intégrer dès le départ 20% de logements sociaux dans son projet et que nous développons d'autres opérations indépendantes chaque fois que c'est possible. Nous venons donc de travailler avec l'OPHIS (Office Public de l'Habitat et de l'Immobilier Social) sur 3 secteurs différents afin de créer 20 logements sociaux nouveaux au bourg de Saint-Genès, à Pardon et à Berzet.

Pose de la 1^{ère} planche en présence d'Alain Escure, Président de l'OPHIS, Alain Brochet, Conseiller général et Roger Gardes, Maire

LOGEMENTS BBC (BÂTIMENTS BASSE CONSOMMATION)

L'opération la plus avancée est celle de Saint-Genès, à proximité du groupe scolaire, dont la pose de la « première planche » a été officialisée le 12 octobre dernier en présence de nombreux représentants de l'Ophis dont son président Alain Escure et de différents partenaires dont Alain Brochet, Conseiller général du canton.

Ce sont 11 logements (un T2, deux T3, quatre T4 et quatre T5) d'une superficie allant de 51 à 107 m² qui sont en train de sortir de terre et qui seront disponibles fin 2011.

Mais le choix fondamental, qui a beaucoup intéressé la municipalité, c'est d'en faire des logements basse consommation à ossature bois. Grâce à la combinaison de techniques complémentaires : isolation des murs en double couche, double vitrage avec isolation thermique renforcée, VMC hydro-réglable, chaudière individuelle mixte à condensation, utilisation du bois,... la dépense énergétique sera sensiblement réduite. Pour obtenir le label BBC, on doit avoir une consommation énergétique inférieure à 71 kWh/m²/an et ici on devrait être à 69. Ce qui diminuera la facture énergétique d'environ un tiers pour les nouveaux locataires par rapport à une construction plus traditionnelle. A condition bien entendu de respecter quelques règles de fonctionnement adaptées à ce type de construction.

L'utilisation du bois s'avère très intéressante car c'est un matériau naturel, sain et isolant, d'une bonne étanchéité

à l'air, évitant les ponts thermiques et supprimant les effets de condensation.

CHANTIER ÉCOLE

Compte tenu de la nature novatrice de ce projet, l'Ophis a souhaité en faire un chantier école contribuant à la formation des professionnels du secteur. Des visites sur place sont organisées, une caméra filme en permanence le chantier en vue de la réalisation d'un film présenté notamment au salon « Panorabois ». Merci donc à l'Ophis, à l'architecte Alexis Magnier qui a succédé à Antoine Morand, au bureau d'études Sylva conseil et à l'ensemble des partenaires financiers dont la contribution a permis cette réalisation exemplaire.

BUDGET

Le coût de création de ces 11 logements s'élève à 1,7 million d'euros TTC dont 79% est pris en charge par l'Ophis. Les autres contributeurs sont le Conseil régional (96.285 euros), le Conseil général (69.225 euros) ; l'Etat (54.500 euros), la commune de Saint-Genès-Champanelle (39.600 euros), Logehab (16.000 euros) et Clermont communauté (10.000 euros).



CANDIDATURE UNESCO DE LA CHAÎNE DES PUY

Le Conseil général du Puy-de-Dôme associé au Parc des Volcans a entrepris les longues démarches pour faire admettre la candidature de la Chaîne des Puy et de la faille de la Limagne au patrimoine mondial de l'humanité.

L'Etat, le Parc des Volcans, la communauté scientifique et de nombreux partenaires accompagnent le Conseil général dans les différentes étapes de ce dossier ambitieux mais enthousiasmant.

Plusieurs réunions d'information à destination du grand public se sont déroulées en présence du président du Conseil général, du président du Parc des Volcans, de l'Etat et de scientifiques spécialistes du dossier. La première s'est déroulée à la Maison des associations de Saint-Genès-Champanelle devant une centaine de personnes qui ont pu ainsi mieux connaître tous les tenants et aboutissants de cette candidature. Jean-Yves Gouttebel, Roger Gardes, Pierre Boivin, Cécile Olive et Christine Montoloy ont successivement présenté les différents aspects de cette candidature et répondu aux interrogations formulées.

Quatre ateliers thématiques qui se sont tenus au siège du Parc des Volcans à Montlosier ont permis à chacun d'approfondir les thématiques liées à la gestion agricole, au pastoralisme, aux paysages, à la biodiversité, aux cheminements, au stationnement, à la gestion forestière, aux activités éco-

nomiques et de loisirs ainsi qu'à la gestion des usages. Le bilan de ces ateliers a été présenté lors d'une réunion de synthèse qui s'est déroulée à Clermont-Ferrand le 19 janvier.

Un dossier de très grande qualité et une mobilisation importante des acteurs seront les atouts indispensables pour que cette démarche soit couronnée de succès. Déjà une première étape indispensable a été franchie avec l'inscription acceptée sur la liste indicative française. Il faut maintenant approfondir toutes les données au format UNESCO pour être sélectionné par le Comité national des biens français qui ne peut retenir que deux dossiers par an et il y a aujourd'hui 37 candidatures en France. Ensuite 18 mois d'évaluation par des experts internationaux seront nécessaires pour voir si la candidature répond bien à toutes les exigences de l'UNESCO. Et en bout de course le Comité du Patrimoine Mondial donnera son aval, ou non, au mieux fin 2013.

D'ici là beaucoup de travail reste à faire mais de nombreuses personnes s'activent en faveur de cette candidature. De son côté le Parc des Vol-

cans, qui l'accompagne depuis le début, est en train d'établir un projet de plan de gestion qui doit apporter toutes les garanties nécessaires.

Espérons que cette forte mobilisation permettra d'ici quelques années une reconnaissance mondiale d'un site exceptionnel dont nous ne mesurons pas toujours la qualité car nous l'avons quotidiennement sous les yeux mais qui devrait contribuer à un développement harmonieux et dynamique de notre région.

Présentation de la candidature à St-Genès-Champanelle



LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

■ Comité de Jumelage

LA RENCONTRE AVEC NOS AMIS ITALIENS ET ALLEMANDS

En novembre 2010, a été l'occasion pour notre comité de réitérer notre volonté de développer des liens étroits entre les populations des trois communes jumelles. Depuis plus de 25 années de partage avec les Kallmünzer de solides liens d'amitié entre les familles se sont créés et perdurent de rencontre en rencontre. Après 8 ans de jumelage avec nos amis de Monterosso al Mare les deux comités ont émis le désir de faire le point sur nos relations. C'est pourquoi cette rencontre a débuté par une réunion de travail à laquelle étaient présents des représentants de la municipalité de Saint-Genès (Roger Gardes, Guy Dellavedova, Pascale Vieira), des deux comités de Jumelage (Silvana Sassarini, Danilo Francescano, Pietro Fossani, Gilles Gauthier, Annie Ladrière et Evelyne Laquit). Nous avons mutuellement affirmé notre enthousiasme à pérenniser ces liens riches en amitié et surtout notre désir de voir se développer nos relations avec une implication plus large des citoyens des deux communes. C'est ainsi que des projets permettant ce développement ont été évoqués: implication des écoles de nos deux communes, participations des associations locales.

Puis cette rencontre a pris son rythme de croisière traditionnel avec visites, conférences, moments festifs.

Vendredi 12 novembre dès 6 heures une cinquantaine de Champanellois et huit Kallmünzer prenaient la direction de Lyon pour rejoindre nos amis de Monterosso. Au programme visite guidée du centre historique de Lyon avec comme fil conducteur «l'influence italienne dans les

constructions de la Renaissance». Nous avons également parcouru les «traboules» particularité architecturale lyonnaise.

Samedi 13 novembre : conférence débat sur le thème "la place des femmes dans la vie publique et politique", en présence de plusieurs personnalités dont la Déléguée régionale aux droits des femmes, présidente de la Maison de l'Europe en Auvergne et le maire de Saint-Genès. Les rapporteurs pour Kallmünz et Monterosso étaient Silvana Sassarini et Christian Stolz. Heidi Habouzit et Helgard Mercier ont assuré les traductions.

Après la conférence un débat passionnant et passionné a permis un échange entre les citoyens des trois pays européens. Cette manifestation s'est achevée par un moment de convivialité autour d'un buffet auvergnat, offert par la municipalité, ce qui a permis à bon nombre de participants de continuer le débat.

Le dimanche nous avons quitté Saint-Genès, pour Moulins où nous étions attendus pour une visite commentée du Centre National du costume de scène et un atelier manuel où chacun pouvait laisser libre court à ses dons artistiques pour la réalisation de chapeaux ou tout autre accessoire.

Le départ de nos amis italiens le lundi a été salué par une neige abondante donnant lieu à une joyeuse bataille de boules de neige.

Le comité de Jumelage remercie tous les adhérents bénévoles qui ont permis la réalisation de cette rencontre dans les meilleures conditions, ainsi que la municipalité de Saint-Genès pour son soutien et la communauté européenne pour son aide financière.



Rencontre entre les 2 municipalités et les 2 comités de jumelage de Saint-Genès-Champanelle et Monterosso al Mare

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 26 novembre 2010 : l'Assemblée générale du comité de jumelage a rassemblé 80 personnes dans la maison des associations.

De nouveaux membres ont intégré le Conseil d'administration :
Martine Amblard et Gérard Bacher.

Un hommage particulier a été rendu à Pierre Cuscito, membre très actif et décédé en octobre.

Un généreux buffet a permis aux adhérents de continuer la soirée agréablement.

MARCHÉ DE NOËL



Pour un premier essai ce fut un succès, un marché de Noël sur deux jours ! Deux jours avec une organisation parfaite et une énorme disponibilité des bénévoles. Trois chalets avaient été acquis par la municipalité et le comité de Jumelage : une convention établissant les règles d'utilisation sera prochainement signée. Les 35 exposants (dont 1/3 de novices) étaient satisfaits : œuvres d'art, produits artisanaux et produits de bouche de très bonne qualité étaient proposés aux visiteurs. Les membres du comité proposaient aussi huîtres, vin chaud, douceurs alsaciennes, salon de thé et repas chauds.

Un spectacle de marionnettes et un atelier de travaux manuels ont fait la joie des enfants tout en les faisant patienter jusqu'au passage du Père Noël. L'inauguration s'est déroulée en présence de Guy Dellavedova, adjoint à la vie associative, de nombreux élus représentant les communes voisines et d'Evelyne Laquit, présidente de la Maison de l'Europe.

Gilles Gauthier remercie particulièrement la municipalité, les services techniques, l'Office champanellois et le grand nombre de bénévoles omniprésents sur toute une semaine et qui ont permis le bon déroulement de ce marché de Noël dans une ambiance très chaleureuse.



LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...



■ Rugby club SÉNIORS ET JEUNES DE L'ENTENTE

L'école de rugby poursuit son développement avec près de 60 licenciés dans quatre catégories de 7 à 14 ans. L'encadrement est assuré par Alain Rousset, Maurice Mally, Jean-François Planeix et les éducateurs des autres clubs du regroupement de l'Artière. Un grand merci aux nombreux parents qui nous aident aussi au quotidien.

Les jeunes joueurs participent aux tournois organisés par la FFR et le Challenge Audebert en se classant à chaque fois aux places d'honneur.

Quelques jours avant la trêve, le Père Noël est passé pour l'équipe des moins de 15 ans. En effet, ils se sont vus offrir un magnifique jeu de maillots par une brasserie, venant ainsi compléter l'équipement de l'école de rugby débuté la saison pas-

sée. Ces maillots sont aux couleurs des trois clubs de l'entente, vert pour Saint-Genès-Champanelle, jaune pour Romagnat et marine pour Beaumont.

Les autres équipes de jeunes poursuivent aussi leur progression avec une douzaine de joueurs en cadet et junior prêts à venir alimenter l'équipe senior à très court terme. L'encadrement de ces équipes est assuré par Marion Kellin sur le terrain, Maryse Chalus et Marie Lourenço, côté administratif.

L'équipe Cadet est inscrite cette année en Teulière B et doit reconstruire du fait des nombreuses montées en junior à l'intersaison.

L'équipe Juniors est quant à elle inscrite dans le très relevé championnat Ballandrade ce qui a permis de voir à Saint-Genès-Champanelle des équipes comme Montluçon, Vichy ou Issoire. Même si l'apprentissage est difficile nul doute que ce collectif à forte coloration champanneloise saura récolter dans un avenir très proche les fruits de ces confrontations de très haut niveau.

POUR L'ÉQUIPE SENIOR, LE CHAMPIONNAT EN EST À LA MI PARCOURS

Cette année plusieurs jeunes issus de l'équipe junior de l'an dernier sont venus grossir l'effectif et s'intègrent très bien à l'équipe. Il est d'ailleurs agréable de retrouver parmi ceux-ci, outre le fils du président (bon sang ne saurait mentir), des noms (Chirent, Mally...) qui rappellent aux anciens supporters les grandes heures du début du club.

Nous avons aussi des jeunes qui découvrent le rugby et font leurs classes avec la réserve. Celle-ci a alterné les bons et les moins bons résultats mais le jeu pratiqué est encourageant.

L'équipe fanion a quant à elle enregistré de très bon résultats. Après avoir frôlé l'accession en promotion d'honneur l'an dernier elle espère bien que cette année sera la bonne. Elle compte actuellement sept victoires pour deux défaites et se trouve en tête du championnat. Il est simplement regrettable que les deux matchs perdus de justesse l'aient été sur le terrain de Saint-Genès où l'an dernier, personne n'était venu gagner.

L'entraîneur, Thierry Grollet, se montre confiant si le mauvais temps ne vient pas comme l'an dernier mettre un coup de frein à la dynamique qui s'est instaurée depuis le début de la saison.

Les dirigeants remercient les fidèles supporters pour leur soutien indéfectible et leur donne rendez vous au début de cette nouvelle année pour de nouvelles et belles victoires.

Meilleurs vœux à tous

■ Campanelle

L'assemblée générale de la chorale "Campanelle" a eu lieu le mercredi 13 octobre 2010 à Fontfreyde en présence de Guy Dellavedova adjoint à la vie associative et Alain Boudet président de l'Office champannelois le tout sous l'objectif de notre correspondante locale de La Montagne, Béatrice Boudet. Hormis les rapports moral et financier présentés et adoptés, les débats ont permis de souligner combien "Campanelle" véhicule une image culturelle et un idéal associatif indéniables tant à l'échelle locale qu'à celle plus vaste du département et même au-delà.

Jean-Claude Darrigrand, qui depuis la disparition de Maguy Caissier, présidente pendant de nombreuses années, a continué à gérer avec les membres élus les parties administratives de l'association.

Dominique Daron, chef de chœur, met tout en œuvre pour rassembler les quarante

choristes autour d'un même plaisir, souvent exigeant certes, mais pour la meilleure des causes, celle de chanter.

Les manifestations pour l'année sont déjà programmées avec un concert de Noël le 15 janvier à la Grand Halle du Zénith, un stage de chant le 12 et 13 février, le concert annuel à Saint-Genès-Champanelle le 21 mai et un concert le 4 juin avec la chorale Suisse d'Orbe, chorale masculine forte de 60 choristes. Les répétitions se déroulent toujours à Fontfreyde les mercredis soir de 20 h 30 à 22 h 30. Toute personne, débutante ou non, peut encore se joindre au groupe. Le chœur manque de voix masculines.

Après délibération un nouveau bureau a été élu : Jean-Claude Darrigrand président, Agnès Gauthier vice-présidente, Martine Ondet trésorière, Corinne Kerdraon secrétaire, Joëlle Laurier, Catherine Lenne et Ginette Sadot membres du conseil d'administration.

Cette soirée s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Contact :
Jean-Claude Darrigrand 04 73 62 10 12 ou
06 71 34 27 05
Agnès Gauthier 04 73 87 00 97 ou
06 70 79 86 66

Le bureau de Campanelle

LOISIRS ET RENCONTRES



Le calendrier du club prédéfini et méticuleusement ordonné, apporte à chacun des adhérents la possibilité de le consulter pour ne manquer aucune occasion de partager un moment d'amitié. Ces rencontres permettent de tisser des liens de solide complicité entre les aînés des différents villages et de rythmer l'année au fil des saisons. Bûches, repas, galettes, jeux et sorties, ouvrent la porte le lien social.

Déjà après les fêtes de fin d'année et l'expérience très réussie d'un après-midi de jeux en compagnie des jeunes du Conseil municipal d'enfants, les aînés préparent le loto du dimanche 6 mars où toute la population est invitée à participer.



LA VIE ASSOCIATIVE S'EXPRIME...

■ Espoir & Solidarité

L'Association Espoir et Solidarité travaille, cette année encore, pour soutenir deux associations :

- **Puissance 4 Ailes** : Mathilde, une jeune étudiante de la commune a monté Puissance 4Ailes avec Denis, son coéquipier. Tous deux vont participer à 4L Trophy pour amener du matériel scolaire à Marrakech au Maroc.
- **Ocre Rouge** : Maïssara œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et de scolarité des enfants d'un quartier défavorisé de Mahajanga, au nord-ouest de Madagascar (construction d'une nouvelle classe, un lavoir, des toilettes publiques). Ce projet s'intègre parfaitement dans celui du développement durable et de l'Agenda 21.



Une soirée théâtrale est prévue samedi 5 février 2011, entrée libre, avec une pièce jouée par la troupe le Théâtre de l'Horloge de Gerzat intitulée "Attendons La Fanfare" comédie de Guy Foissy. Les bénéfices seront reversés aux deux associations ci-dessus.

■ La Bulle

REPRÉSENTATION DES "TAUPES N'ATTENDENT PAS"

Certaines pièces de théâtre s'inspirent du quotidien. Ainsi dans le cadre de la représentation donnée par la troupe théâtrale "La Bulle" fin novembre, il semblerait qu'une certaine réalité émerge au fil des scènes.

Qui aurait pu penser que quatre femmes du club des luronnes décident un jour de se lancer dans un hold-up, avec comme objectifs de dévaliser la banque voisine et de creuser un tunnel ?

Humour, rire, surprises... Tous les ingrédients étaient réunis pour passer un agréable moment de détente.



La troupe adulte va travailler sur une nouvelle pièce, toutes les personnes désirant se joindre au groupe peuvent contacter Elisabeth Fournier au 04 73 87 33 84 ou venir lors d'une répétition le vendredi à partir de 19 heures, école de Nadaillat.

Grâce à leur enthousiasme et leur travail ils ont pu créer le spectacle de Noël en un temps record. Ils ont montré l'étendue de leur talent en s'adaptant à leur jeune public, encore bravo !!!

**Prochain rendez-vous fixé
le samedi 11 juin 2011
pour le spectacle des ateliers jeunes**

■ Association pour le don de sang

COLLECTE DE JOUETS

La collecte de jouets organisée depuis un an par l'association pour le don de sang en collaboration avec le Conseil municipal d'enfants a connu un vif succès.

Les jouets ont été livrés le mercredi 15 décembre au service de pédiatrie de l'Hôpital d'Estaing.

Le Docteur Catherine Sauzeau, chef du service pédiatrique et Pascale Bosdhure éducatrice coordinatrice, ont chaleureusement remercié les donateurs.

Merci aux généreux donateurs.



COLLECTES

Donneurs de sang,
Donneurs d'espoir,
Donneurs de vie.



Les besoins en sang et plasma restent plus que jamais d'actualité.

Notre association toujours dynamique vous communique les dates de collecte prévues :

ANNEE 2011

SANG TOTAL (16h30 à 19h30)
MARDI 8 MARS
MARDI 19 JUILLET
MERCREDI 16 NOVEMBRE

PLASMA *
MERCREDI 12 JANVIER _____ 14h-18h15
MARDI 26 AVRIL _____ 14h-18h15
MERCREDI 14 SEPTEMBRE _____ 8h-12h15
MERCREDI 14 DECEMBRE _____ 14h-18h15

* sur rendez-vous :
au 06 65 44 35 46 Mireille BULLO
A l'EFS au 04 73 15 20 20

**Une garderie sera assurée pendant les dons,
venez nombreux !**

DES NOUVELLES DE NOS VOYAGEURS AU GRAND CŒUR

Marion Dumas et Julien Leblay continuent leur "tour du monde en vélo" pour la PROMOTION DU DON DU SANG.

Après avoir traversé la Turquie, ils se dirigent vers l'Iran.

Périple difficile mais riche en émotion à travers les paysages, les rencontres, sans oublier bien sûr les différents contacts qui permettent d'échanger sur les modalités des collectes de sang.

Nous leur souhaitons beaucoup de courage pour continuer leur aventure philanthropique.



Les Voyageurs au Grand Cœur

DONNER SON SANG, C'EST OFFRIR LA VIE

Lors de notre dernière Assemblée générale du 25 novembre 2010, nous avons élu notre bureau, dont la composition est la suivante :

- Présidente : Mireille Bullo
- Vice-Président : Hervé Chandez
- Trésorière : Marie-Claire Alloux
- Trésorière adjointe : Jeannette Fléchet
- Secrétaire : Annie Odin
- Secrétaire adjointe : Colette Roux

A VOTRE SERVICE

■ Ouverture de la mairie

Tél. : 04 73 87 35 10 – Fax : 04 73 87 38 60
Adresse internet : www.saint-genes-champanelle.com
Courriel : mairie@saint-genes-champanelle.com

Lundi : 14h à 18h
Mardi : 9h à 12h et 14h à 18h
Jeudi : 9h à 12h et 14h à 18h
Vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h

**En dehors des heures d'ouverture
et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE 06 75 47 23 02**

■ Le maire reçoit

Les **mardis** et **jeudis après-midi** et le **samedi matin** sur rendez-vous, lesquels sont pris auprès du secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

■ Permanence des élus

ADJOINTS :

Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.

Agnès Désènard, 1^{ère} adjointe,

Affaires sociales et scolaires.

Reçoit **mardi** matin et **jeudi** de 17h à 18h

socialscolaire.sgc@orange.fr

Yves Chauvet, 2^{ème} adjoint,

Finances, développement économique et touristique, forêts.

finances.sgc@orange.fr

Elisabeth Jeannel, 3^{ème} adjointe,

Urbanisme, aménagement de l'espace, agriculture.

Reçoit **mardi** de 16h à 18h ou sur rendez-vous

urbanisme.sgc@orange.fr

Daniel Simonneau, 4^{ème} adjoint,

Travaux, voirie, hygiène et sécurité.

Reçoit **mardi après-midi** et **samedi matin**

voirietravaux.sgc@orange.fr

Nadine Imbaud, 5^{ème} adjointe,

Développement durable, Agenda21, petit patrimoine, jeunesse.

Reçoit **mardi** de 16h à 17h, et **samedi** sur rendez-vous

environnement.sgc@orange.fr

Guy Dellavedova, 6^{ème} adjoint,

Vie associative.

associations.sgc@orange.fr

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS :

Reçoivent sur rendez-vous

Alain Boudet, Communication, bulletin municipal, sapeurs pompiers

bmstgenes@orange.fr

Christophe Vial, Réseaux eau et assainissement

Maguy Barnérias, Culture

Gilles Garraud, Budget, ressources humaines, personnel communal

■ Permanence du conseiller général

Alain Brochet, Conseiller général reçoit en mairie de Saint-Genès-Champanelle le 3^{ème} lundi de chaque mois de 16h à 17h30 sur rendez-vous. Les permanences sont annoncées quelques jours avant dans La Montagne et les rendez-vous sont pris au 04 73 61 57 06.

■ Services sociaux

ASSISTANTES SOCIALES :

Permanences des assistantes sociales :

En mairie les 1^{er} et 3^{ème} lundis de 14h à 16h.

A la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont)

30 chemin du Mas 63110 Beaumont 04 73 15 06 72

Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès

de la secrétaire médico-sociale : Céline Trintignac 04 73 15 06 72

Mission Locale pour l'emploi des jeunes :

143 bis Boulevard Lafayette - Clermont-Ferrand 04 73 42 17 57

ADMR : Aide à domicile en milieu rural 04 73 87 30 72

admrstgenes@wanadoo.fr

EHPAD (Ceyrat) 04 73 61 54 54

SSIAD de l'Artière 04 73 61 46 47

POINT INFO SENIORS

..... 04 73 87 40 53

■ Services divers

SMGF

(Syndicat mixte de gestion forestière) – smgf.sgc63@orange.fr

GENDARMERIE (ROMAGNAT)

04 73 62 60 64

Courriel : bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ÉCOLES :

Maternelle 04 73 87 36 96

Primaire 04 73 87 31 57

IME 04 73 87 35 17

Halte-garderie et garderie périscolaire 04 73 87 00 95

Restaurant d'enfants 04 73 87 37 70

LA POSTE DE SAINT-GENÈS

..... 04 73 87 35 00

Du lundi au vendredi de 13h40 à 18h et le samedi de 8h45 à 12h

Levée du courrier 15h30 en semaine, 12h le samedi

OFFICE CHAMPANELLOIS

www.officechampannelois.fr

Courriel : contact@officechampannelois.fr

SYNDICAT D'INITIATIVE

CEYRAT/ST-GENÈS-CHAMPANELLE

04 73 61 53 23 – 04 73 87 30 89

www.si-ceyratstgenes.fr

Courriel : contact@si-ceyratstgenes.fr

SICAS

(Ecole intercommunale de musique).....

■ Services communautaires

MÉDIATHÈQUE COMMUNAUTAIRE 04 63 66 95 38

Courriel : bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr

Michèle Meillerand – Elouan Imbeaud-Lesage

Horaires d'ouverture :

– mardi de 14h à 18h

– mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

– vendredi de 14h à 18h

– samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h

A VOTRE SERVICE

DÉCHETTERIE (THEIX) 04 73 87 31 47

Ouverture du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS 04 73 74 31 00

www.clermontcommunaute.net

MOOVICITÉ 0810 63 00 63

Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service.

Vous pouvez rejoindre les arrêts **CHU G. Montpied**, place Henri-Dunant ou **Royat**, place Allard.

Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :

- **du lundi au samedi** (sauf jours fériés) : **de 7h** (1^{re} prise en charge) à **9h30** (dernière dépose) et **de 16h30** (1^{re} prise en charge) à **19h30** (dernière dépose).
- **le mercredi et le samedi** : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à **12h30**, dépose au plus tard à **14h30**.

Pour réserver :

- Composer le N° Azur : 08 10 630 063 (prix d'un appel local).
- Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).
- De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

GDF SUEZ

Contacts utiles :

Urgence Sécurité Gaz 0800 47 33 33

Raccordement au gaz naturel 0810 224 000 (prix d'un appel local)

Contrat Gaz de France DolceVita

..... 09 69 324 324 (appel non surtaxé)

..... ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

AUTRES FOURNISSEURS

de gaz naturel et d'électricité www.cre.fr

■ En cas d'urgence

SAMU : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

CENTRE ANTIPOISON : 04 72 11 69 11

MÉDECINS :

Dr Jean-Bernard DUBOIS (Theix) 04 73 87 37 64

Dr Nadine EGRET-BERAUD et

Dr Emmanuelle QUIBANT (Fontfreyde) 04 73 87 39 63

DENTISTE :

Dr Pascale BORDERON-REVIRON (Theix) 04 73 87 37 60

PHARMACIEN :

Mme Françoise LOINTIER (Theix) 04 73 87 36 68

INFIRMIERS :

Mlle Nathalie MALBOS

et M. Gregory PASSET (Fontfreyde) 04 73 87 01 37

Mme RAJOT-GRAS (Ceyrat) 04 73 61 49 10

GARDE CHAMPÊTRE :

gardechampetre.sgc@orange.fr

MAISON MÉDICALE

La Maison médicale regroupant plusieurs professionnels de santé (pédicure-podologue, dentiste, kinésithérapeutes, médecins et infirmières), située im-passe du Rejalet à Theix, est ouverte depuis le début de l'année.

Précisions sur le prochain bulletin municipal.

